



**Bureau d'appui à la consolidation de la paix des Nations Unies (PBSO) /
Fonds pour la consolidation de la paix (le Fonds ou PBF)**

Plan de priorités pour la consolidation de la paix

Résumé

Pays :	Côte d'Ivoire
Montant de fonds PBF existants dans le pays (Phase I en cours de clôture):	1.6 millions
Montant total du Plan de priorités – Phase II:	17 millions \$
Montant des éventuels engagements financiers non-PBF pour le Plan de priorités ¹ :	BCPR : 2 millions de dollars Gouvernement de Côte d'Ivoire : 3 millions de dollars
Montant total du financement demandé au Fonds pour le Plan de priorités :	12 millions \$
Date de démarrage et durée de mise en œuvre Plan de priorités prévues ² :	Janvier 2015 à Décembre 2017
Résultats du Plan de priorités :	<ol style="list-style-type: none"> 1) Renforcement de la confiance, de la coexistence pacifique et de la stabilisation de la situation sécuritaire pour des élections apaisées en CI; 2) Prévention et résolution pacifique des conflits à travers le renforcement des capacités de l'état et d'autres mécanismes en place ;

¹ Indique de manière spécifique tout financement en provenance de fonds d'affectation spéciale thématique du Bureau de la prévention des crises et du relèvement du PNUD.

² Le plan-cadre du Plan de priorités pour la consolidation de la paix s'étend généralement sur 36 mois.

Coprésidence du Comité de pilotage conjoint

<p><i>Nom du représentant de l'ONU</i></p> <p>Mr Babacar Mbaye CISSE <i>Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies et Représentant Spécial Adjoint du Secrétaire Général</i></p> <p><i>Signature</i></p>  <p><i>Date et cachet</i></p> 	<p><i>Nom du représentant du Gouvernement</i></p> <p>Dr Abdoullah Albert Tolkenze MARRI, <i>Ministre d'Etat, Ministre du Plan et du Développement et par Délégation</i> Le Directeur de Cabinet Adjoint</p> <p><i>Signature</i></p>  <p><i>Date et cachet</i></p> 
<p>Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)</p> <p><i>Mr Oscar Fernandez-Taranco</i> <i>Sous-Secrétaire Général et Chef Du Bureau d'Appui des Nations Unies À la Consolidation de la Paix</i></p>  <p><i>Signature</i> <i>Date et cachet</i></p>	

I. CONTEXTE DE CONSOLIDATION DE LA PAIX ET JUSTIFICATION DE L'APPUI DU FONDS

a) Contexte de la consolidation de la paix

Évolution du contexte politique

À l'aune des élections présidentielles d'octobre 2015, la situation politique en Côte d'Ivoire reste caractérisée par un climat de méfiance et de tensions émanant de sources multiples³. Avec les efforts des différents acteurs et l'appui de l'ONUCI et d'autres partenaires, le dialogue entre les différents partis politiques, acteurs prenantes de la crise postélectorale, a repris mais reste difficile et continue de se heurter à un grand nombre d'obstacles et de résistances. Pourtant, le Gouvernement de Côte d'Ivoire a engagé un certain nombre de mesures allant dans le sens de la réconciliation et de l'apaisement des tensions : libération de détenus politiques, instauration d'une Commission électorale indépendante, lancement de la Commission Dialogue, Vérité et Réconciliation, adoption de lois sur le foncier rural et la nationalité, réforme du secteur de la sécurité. Néanmoins un grand nombre de divergences d'opinions subsistent au sein de la population ivoirienne, notamment sur la détention et poursuite des acteurs politiques en raison des rôles joués lors de la crise postélectorale (2010-2011), la lenteur du jugement desdits acteurs donnant un sentiment d'impunité, le financement public des partis politiques etc...

Dans la perspective des élections de 2015, l'opposition au gouvernement en place a décidé de regroupements stratégiques en créant deux plateformes notamment, l'Alliance des forces démocratiques de Côte d'Ivoire (Alliance), regroupant 12 formations politiques et dirigé par Pascal Affi Nguessan, Président du Front Populaire Ivoirien (FPI) et Troisième Voie, composé de 7 formations politiques et dirigé par Mamadou Koulibaly, Président du LIDER. Ces formations politiques, même si elles ne sont pas assez représentatives sur l'échiquier national (hormis le FPI), manifestent une volonté de constituer un front contre la candidature annoncée du Président Alassane Ouattara. Face à ce front, les partis du Rassemblement des Houphouëtistes pour la Paix et la Démocratie (RHDP) notamment le PDCI et l'UDPCI ont appelé à soutenir la candidature unique du Président Alassane en 2015.

Nonobstant les tensions et clivages perceptibles, ce nouveau positionnement politique de la part de certains partis politiques d'opposition, présente un changement majeur par rapport aux élections régionales et municipales d'avril 2013, caractérisées par le boycott et l'absence du principal parti d'opposition, le FPI. Les élections de 2013 avaient aussi conduit à certains déblocages importants relatifs au financement des partis politiques ainsi qu'au statut de l'opposition. Toutefois, le principal parti d'opposition avait tenté de bloquer certaines initiatives gouvernementales (le dialogue politique, les travaux de la CDVR, le 4^e recensement général de la population et de l'habitat, la nouvelle loi sur la CEI ainsi que sa participation à la CEI) pour tenter de faire valoir ses griefs.

L'année 2015, année d'élections présidentielle et législatives, va constituer une année charnière pour la Côte d'Ivoire qui vient de voir sa nouvelle commission électorale indépendante installée pour relever les défis majeurs. En moins de treize mois de la présidentielle, de grands enjeux

³ L'ONUCI dresse un résumé exhaustif de la multiplicité des menaces politiques en Côte d'Ivoire : « *The most important sources of threat can be attributed to a combination of ongoing political tensions, disputes over land combined with the influx of immigrants from neighboring countries, general crime, banditry, involvement of Dozas in security matters, and FRCI misconduct* » as well as "Armed attacks along the north western borders" of the country, ONUCI Security Assessment and Risk analysis, (SARA), Jan. 2014

politiques restent à relever pour assurer des élections « apaisées » relatifs à l'usage des médias publics, la révision du code électoral, de la liste électorale, le financement public des partis politiques et des candidats à l'élection présidentielle notamment la campagne électorale, la sécurité des candidats et des électeurs, l'organisation pratique des opérations électorales entre autres. La gestion de la période préélectorale et postélectorale, constitue un défi majeur à relever surtout dans le contexte où des États voisins seront aussi dans le même processus.

Évolution du contexte de la consolidation de la paix

Le contexte de la consolidation de la paix en Côte d'Ivoire à l'horizon 2015 a beaucoup évolué depuis la mise en œuvre du premier Plan prioritaire appuyé par le Fonds de consolidation de la paix sur la période 2011-2014. Le premier Plan prioritaire reposait sur une série de documents cadres⁴ qui lui ont permis de dégager les grands axes prioritaires de son intervention, à savoir (i) la restauration de l'autorité de l'État à travers les services de sécurité, l'administration préfectorale et l'appui au système judiciaire, (ii) l'amélioration de l'environnement sécuritaire par l'appui à la mise en œuvre de la Réforme du secteur de la Sécurité, (iii) l'identification des populations, (iv) la réconciliation nationale, cohésion sociale et réduction du nombre de conflits liés à l'accès de terre, (v) la réintégration économique des personnes affectées par la crise postélectorale avec un objectif de renforcement de la cohésion sociale⁵.

Deux ans après le démarrage et la mise en œuvre du Plan prioritaire, une évaluation externe a conclu au fait que des résultats tangibles et satisfaisants avaient été enregistrés et que la majeure partie des zones visées par le premier Plan prioritaire s'étaient progressivement normalisées, particulièrement dans l'ouest du pays, zone la plus touchée par la crise postélectorale. Même si tout est loin d'être réglé, l'évaluation relevait en particulier le bilan des réalisations en matière de restauration de l'état de droit, d'efforts en matière de réconciliation des populations ainsi que d'appui à l'identification des populations, tout en notant la nécessité de poursuivre et consolider certains des axes programmatiques engagés.

Les statistiques officielles des partenaires du Plan prioritaire ont permis de constater la restauration progressive de l'état de droit dans les zones touchées par le projet suite au retour des services de l'administration préfectorale, des forces de police⁶, de lutte contre la criminalité, d'efforts de médiation et résolution pacifique des conflits, d'une politique de lutte contre les VBG et de la mise en place de certains « dividendes de paix » au service des communautés locales comme des populations rapatriées. Les missions conjointes initiées en juin 2014 par les Agences du Système des Nations Unies avec l'appui des deux principaux Ministères d'État, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité (MEMIS) et Ministère du Plan et du Développement (MEMPD), en vue de la préparation de la seconde phase du Plan prioritaire, dans des régions qui n'avaient pas fait l'objet de consultations approfondies de la part des parties prenantes au Plan prioritaire (Nord, Nord-est, Centre-Nord et Centre-Ouest), concluent⁷ que *« de façon générale, la situation sécuritaire semble s'être sensiblement améliorée »*, même si *« la sécurisation totale des populations reste un défi dans toutes les zones »*. Le défi reste celui de la forte circulation des armes légères, de tensions persistantes et de cohabitation entre les éléments des Forces

⁴ Programme Présidentiel d'Urgence, UNDAF 2009-2013, DSRP 2009-2013, Cadre Stratégique Intégré (ISF), 2011

⁵ Cadre stratégique, Plan prioritaire pour la Côte d'Ivoire, Abidjan, 2011, p. 7

⁶ La Police nationale compte approximativement 20000 personnes dans ses rangs, les forces de la Gendarmerie Nationale 16000 (ONUCL SARA, Janvier 2014, 16 p.),

⁷ Rapport consolidé des missions conjointes, Dr Séverin Kouamé, Abidjan, Juillet 2014, p.8

Républiques de Côte d'Ivoire⁸ (FRCI), des « dozos⁹ », et certaines populations, ou encore des atteintes à l'intégrité physique des personnes et leurs biens sur certains axes de circulation. Face aux FRCI, « dans le centre-ouest, ces relations sont empreintes de méfiance et sont même parfois très tendues, comme dans le nord-est¹⁰ ».

Au-delà de certains cas d'insécurité qui prévalent encore dans un grand nombre de zones du pays, les résultats des différentes études qui ont été menées avec l'appui du Plan de consolidation de la paix pour mieux comprendre les logiques de résolution de conflits au niveau local¹¹ sont d'avis de considérer que les principaux éléments de conflictualité trouvent plus leurs origines profondes dans des problématiques locales (le foncier, l'ethnie et son instrumentalisation politique, la faiblesse de l'état) et que les sources de violence avaient à leur source « un enchevêtrement complexe de ressentiments socio-économiques, de pratiques et de valeurs culturelles, de faits historiques intercommunautaires, mais aussi intergénérationnels et de manipulation sociopolitique¹² ». Dans un contexte post-crise encore fragile, ces « manipulations sociopolitiques » au niveau politique, peuvent continuer de faire partie des risques inhérents à la Côte d'Ivoire à l'aube de l'année électorale de 2015.

Allant dans le même sens, l'enquête menée par le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP) concluait de manière similaire qu'« un ensemble de facteurs entravent inéluctablement les efforts de dialogue participatif et de gestion pacifique des conflits (...), entre autres l'insécurité, les rumeurs, la mauvaise gouvernance, la partialité des leaders communautaires, l'action des cadres et des hommes politiques¹³ ». Plus récemment, les missions conjointes relevaient qu'« au niveau de la cohésion sociale et de la résolution pacifique des conflits, force est de constater que d'une manière générale, la crise postélectorale n'a pas profondément fragilisé le tissu social. Cependant, elle a développé des sentiments de méfiance, de suspicion, de peur, de rancœur et de rumeur¹⁴ ».

Il ressort de l'analyse que « les principaux conflits qui ont toujours existés et qui ont été généralement circonscrits, sont ceux portés par la mauvaise régulation de la compétition autour des ressources, notamment foncières, et la gestion locale de la diversité politique ». En plus de ces causes qui semblent récurrentes, « de plus en plus, le spectre de la conflictualité s'élargit avec l'apparition de nouvelles opportunités économiques, notamment minières ». C'est une dimension et une menace nouvelles révélées par les études de terrain menées par les Nations Unies et le Gouvernement. La question foncière a fait l'objet d'études et de constats sans fin sur la conflictualité générée au fil du temps par la cohabitation entre autochtones, allochtones et allogènes et le premier Plan prioritaire avait déjà relevé « la part du foncier dans la détérioration du tissu social¹⁵ ».

⁸ « FRCI continue to require training and discipline ». Although "there has been a considerable reduction in most human rights between 2012 and 2013 (...), in 2013, there was an increase in reported case of FRCI involved in rapes" (ONUCI, op.cité)

⁹ On recense quelques 18000 chasseurs traditionnels (ou Dozos) en Côte d'Ivoire, ONUCI, op.cité

¹⁰ Dr Séverin Kouamé, *Rapport consolidé des missions conjointes*, NU et Gouvernement, Juillet 2014, p.8

¹¹ « Dynamiques et capacités de gestion des conflits à l'ouest de la Côte d'Ivoire », Interpeace, Jan. 2013;

« Analyse des sources des conflits communautaires et développement du dialogue participatif dans les départements de Duékoué, Guiglo, Bolequin, Man, Zouan-Hounien et Danané à l'ouest de la Côte d'Ivoire », FNUAP, Abidjan, 2013

¹² Dynamiques et capacités, op.cité, p. 10

¹³ FNUAP, op.cité, p. 8

¹⁴ Rapport consolidé des missions conjointes, op.cité, . p.2

¹⁵ Plan prioritaire pour la Côte d'Ivoire, p. 14

Il ressort de ces différentes analyses que les acteurs à risque en Côte d'Ivoire présentent un visage multiforme. Malgré des progrès notables et reconnus, les agents des FRCI continuent de représenter un risque réel d'insécurité aux yeux d'un grand nombre de populations alors que les éléments de police et de gendarmerie continuent de souffrir d'un déficit de moyens et de capacité pour être en mesure de répondre à tous les besoins en matière de sécurité locale. La recomposition du paysage politique dans la perspective des élections de 2015, avec la naissance de l'« Alliance » semble promettre la tenue d'une élection « ouverte » et participative sur une base élargie.

En gardant en mémoire les exactions commises lors de la dernière crise postélectorale, les partis politiques en lice devront chercher à contenir et prévenir toute manipulation organisée de certains groupes civils – à l'instar des jeunes désœuvrés ou sans emploi, particulièrement en milieu urbain ou périphérique – qui ont constitué le fer de lance de la haine et de l'insécurité en 2010-2011. Les partis politiques devront aussi s'assurer d'adopter une approche inclusive à l'égard des attentes d'autres groupes, de jeunes, de femmes ou de la société civile ivoirienne. Enfin, les études menées par le Gouvernement et les NU ont démontré que nombre d'acteurs économiques traditionnels, en milieu rural et pastoral, doivent s'assurer de disposer des moyens de régler leurs différends de manière pacifique avant de recourir à d'autres moyens. De nouveaux acteurs « irréguliers » (orpaillage, mines, « nouvelles communautés forestières¹⁶ »...) représentent une menace potentielle face à des forces de l'ordre peu équipées¹⁷ dans certaines zones du pays.

La place prise par ces nouvelles pressions locales requerra de la part du Gouvernement comme des parties prenantes du nouveau Plan prioritaire : a) une étude poussée sur la localisation, la typologie et le potentiel conflictuel de ces phénomènes anciens et nouveaux¹⁸ ainsi que b) le renforcement des capacités de l'Etat et de ses représentants à gérer ces derniers de manière durable.

Enfin, dans le contexte humanitaire et sanitaire tout à fait exceptionnel que traversent les pays voisins de la Côte d'Ivoire, il est important que les acteurs de la consolidation de la paix, Gouvernement, SNU et ONUCI – comme humanitaires et autres partenaires au développement – gardent un œil attentif sur la progression sous régionale du virus Ebola, déclaré « menace à la paix et la sécurité internationale » par le Conseil de sécurité¹⁹. La Côte d'Ivoire a pris des mesures de précaution dans le but d'éviter la propagation du virus sur son territoire, mais sa capacité à franchir les frontières a déjà été démontrée. Son apparition pourrait mettre en danger les acquis de la reconstruction physique et sociale s'il fallait rapidement devoir mobiliser des ressources supplémentaires (humanitaires et sécuritaires) pour l'affronter, tout comme faire face à d'éventuels déplacements de populations à l'intérieur du pays.

¹⁶ Le Gouvernement de Côte d'Ivoire a organisé un retrait progressif de communautés peuplant un grand nombre de forêts protégées, particulièrement dans l'ouest du pays, ONUCI, op.cité

¹⁷ La Côte d'Ivoire vient à titre d'exemple d'engager une initiative pour renforcer la traçabilité de la production de ses diamants artisanaux, après la levée de l'embargo sur le diamant par le Conseil de sécurité (juillet 2014)

¹⁸ Le Programme National de Cohésion Sociale (PNCS) a initié une cartographie de la nature des conflits en cours en Côte d'Ivoire et de leur localisation, travaux qui devraient être menés à bien pour épauler le Gouvernement dans l'identification des priorités de résolution et gestion de conflit.

¹⁹ S/RES/2177 (2014) du 18 septembre 2014.

b) Plans stratégiques de consolidation de la paix

Le Système des Nations Unies achève la mise en œuvre de la première Phase du Plan prioritaire. Des cinq objectifs qui étaient mis en avant dans le Plan prioritaire, certains n'ont pas été poursuivis et d'autres ont été priorisés. Aussi, les objectifs relatifs au désarmement et à la réintégration des ex-combattants n'ont pas reçu de financement propre de la part du PBF, si ce n'est un appui relatif à la mise en place du cadre stratégique de la réforme du secteur de la sécurité (RSS)²⁰. Par ailleurs, la proposition initiale d'appuyer la mise en œuvre de la loi sur le Domaine Foncier Rural (DFR) n'a pas été priorisée dans les zones de l'ouest²¹ du pays initialement ciblées en Phase I du Plan Prioritaire, en attendant la révision de la loi sur le foncier rural. De même, l'objectif de favoriser l'accès aux services sociaux de base (santé, éducation, eau et assainissement) n'a pas été retenu dans le financement de PBSO, ces priorités étant traitées par d'autres partenaires techniques et financiers.

La phase I du Plan prioritaire a donc concentré ses actions sur un certain nombre de secteurs névralgiques répondant à des besoins urgents (restauration de l'état de droit et de la sécurité) ou stratégiques (CDVR, enregistrement des naissances) pour lesquels un financement s'avérait prioritaire, et certaines initiatives engagées sont encore en cours d'exécution. Beaucoup de projets ont bénéficié d'extensions jusqu'à la fin de l'année 2014 en vue de permettre l'atteinte des objectifs. De manière résumées, les secteurs de concentration, et l'état d'achèvement des objectifs fixés – en grande partie confirmés par une évaluation externe indépendante et le Comité de pilotage du Plan prioritaire –, se présentent de la façon suivante :

- a) « *Contribuer à la restauration de l'autorité de l'État à travers les services de sécurité, l'administration préfectorale et l'appui au système judiciaire et pénitentiaire* » : objectifs atteints voire même surpassés, en matière de restauration physique et équipements de bâtiments des autorités de police et préfectorales, formation de cadres de police et gendarmerie et assistance juridique aux populations. Le projet a généré des effets catalytiques et une continuation d'engagements et de financements importants de la part d'autres bailleurs (UE, Japon); Le renforcement des capacités des agents de police et de gendarmerie doivent se poursuivre en vue de consolider et pérenniser les acquis dans ce domaine en mettant un accent particulier sur le rapprochement entre les services de défense et de sécurité et la population;
- b) « *Facilitation de l'identification des populations dans le Nord-ouest et Centre-nord du pays en appui au MECCI* » : objectifs atteints dans la mesure des moyens mise en œuvre même si des efforts importants restent à consentir en matière de plaidoyer, sensibilisation, formation et mise en œuvre de politiques durables d'enregistrement des naissances. La phase actuelle en voie de finalisation (fin 2014) permettra de dresser le bilan et la somme des efforts à engager pour consolider les acquis. Le renforcement de l'accès à l'état civil, ainsi que la modernisation et la sécurisation de l'état civil restent un défi majeur pour la prévention des conflits liés à l'identité;
- c) « *Faciliter le processus de réconciliation nationale et de cohésion sociale et réduire le nombre de conflits liés à la terre* » : objectifs atteints relativement aux efforts de formation et médiation de la part des autorités (sous) préfectorales ainsi que dans le

²⁰ L'ONUCI a bénéficié du PBF dans le but de renforcer les capacités locales en matière de défense et de sécurité, d'appropriation locale, de contrôle démocratique, de suivi-évaluation et de prise en compte du genre au sein du secteur de la sécurité

²¹ Régions du Moyen Cavally et des 18 Montagnes

déploiement national de la Commission Dialogue Vérité et Réconciliation. A l'exclusion d'efforts de médiation locaux significatifs, la problématique de la réduction du nombre de conflits liés à la terre reste entière;

- d) « *Accroître les perspectives professionnelles durables des jeunes à risque dans un contexte de stabilisation sociale et de relèvement post-conflit* » : objectif élargi au redressement de capacités productives des groupements économiques locaux dans les zones affectées par les conflits intercommunautaires. Le manque d'étude de perceptions sur les changements observés dans les comportements individuels ou de groupe n'a pas permis de pleinement mesurer les effets résultant des engagements des efforts des partenaires. La réalisation d'études sur les opportunités professionnelles au niveau local devrait favoriser un meilleur ciblage et une réinsertion durable des jeunes à risque;
- e) « *Renforcement des capacités du Secrétariat Technique du Comité de Pilotage Conjoint du PBF en Côte d'Ivoire* » : La mise en place du Secrétariat technique répond au besoin d'appuyer le Comité de pilotage dans la mise en œuvre de sa politique de suivi-évaluation, de contrôle de qualité des rapports présentés par les agences bénéficiaires, et d'appui technique pour remplir sa mission de coordination nationale. L'évaluation de la Phase I concluait à la nécessité de renforcer les fonctions de coordination et de suivi-évaluation du Secrétariat Technique.

Les efforts engagés par le PBF en appui aux quatre thématiques retenues dans le cadre du premier Plan prioritaire ont contribué à la mise en œuvre du résultat stratégique no1 du Plan National de Développement et de l'effet 1 du Cadre stratégique d'appui du Système des Nations Unies (UNDAF). Ils sont aussi complétés par les actions d'autres partenaires techniques et financiers internationaux (voir Tableau I – État des lieux), tout particulièrement dans les domaines du DDR, de la lutte contre les ALPC, du déminage (humanitaire), de l'appui à la police nationale, au développement de la justice criminelle internationale, au renforcement de l'accès à la justice et aux services sociaux de base dans des zones à risque ainsi qu'au travail engagé en matière de mise en œuvre de la politique du Domaine du Foncier Rural.

c) Les engagements du gouvernement national pour le succès du Plan Prioritaire

Le Gouvernement de Côte d'Ivoire a participé et appuyé de manière diligente les travaux du Comité de pilotage du Plan prioritaire. Un ensemble de Ministères (les principaux étant le Ministère du Plan et du Développement et le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique, pour citer les principaux) ainsi que de structures nationales - Police nationale, Conseil National de Sécurité, Commission Dialogue Vérité et Réconciliation – ont accompagné la mise en œuvre de la première phase du Plan prioritaire. Les travaux engagés l'ont été dans l'esprit et les conditions de mise en œuvre du Programme Présidentiel d'Urgence (PPU) ainsi que du Plan National de Développement (PND 2012-2015). Le rôle prépondérant des Ministères techniques a permis d'assurer une parfaite complémentarité entre les actions menées au titre du PPU et les interventions du Système des Nations Unies favorisant une meilleure allocation des ressources propres à l'État. De même, les « Consultations nationales et régionales sur l'Agenda de

développement post OMD 2015²³ » ont fait valoir le fait que « *la consolidation de la paix est un préalable au développement du pays et à l'atteinte des OMD*²⁴ »

Au niveau local, les représentations déconcentrées et décentralisées du Gouvernement ont participé de manière active à la restauration de l'état de droit, au redéploiement des différents corps administratif et de sécurité, ainsi qu'à la revitalisation des services offerts aux populations dans le but de recréer un nouvel esprit de cohésion sociale et de ramener les populations à un mode de cohabitation et coexistence pacifique. D'autres Ministères ont aussi été associés aux travaux engagés par certaines agences du SNU, comme le Ministère de l'Agriculture (Foncier rural), de la Santé ou de l'Éducation (enregistrement des naissances et des élèves non déclarés), ou de la Justice (cliniques juridiques).

La présentation des résultats de la première phase du Plan Prioritaire²⁵, tout en mettant de l'avant l'esprit de coopération prévalant entre le Gouvernement, le SNU et l'ONUCI, n'a pas permis de clairement évaluer la mesure des engagements financiers effectifs ainsi que les effets catalytiques et la durabilité des efforts gouvernementaux dans la mise en œuvre des initiatives du PBF. C'est une analyse continue que devront engager le SNU et le Gouvernement dans le cadre du présent Plan prioritaire, idéalement par le biais du renforcement de la fonction de coordination et suivi-évaluation du Secrétariat technique du Comité de pilotage du Plan prioritaire.

Enfin, sous l'égide du Comité de pilotage, l'engagement du gouvernement national demeure effectif et soucieux de pérenniser les acquis de la première phase tout comme de générer le développement de nouvelles initiatives, particulièrement dans le champ de la cohésion sociale et du développement du dialogue politique. Le gouvernement s'engage aussi à continuer de multiplier ses efforts en matière d'enregistrement des naissances et d'appui au développement de l'état civil, à poursuivre le déploiement de la stratégie nationale de réforme du secteur de sécurité à l'échelle de tout le territoire national. Le gouvernement assumera également certaines responsabilités opérationnelles de certains des volets du Plan Prioritaire et mobilisera les fonds de contreparties nationales pour tous les projets PBF.

²³ « Consultations nationales et régionales sur l'Agenda de développement post OMD 2015 », Rapport de synthèse, septembre 2013, 39 p.

²⁴ Les principaux défis à relever à cet égard étaient de : « (i) faciliter la cohésion entre les populations (prévention des tensions intercommunautaires, poursuite des actions de réconciliation, lutte contre toutes formes d'exclusion et de tribalismes, et sensibilisation des populations, des autorités locales et des organisations de la société civile ; (ii) poursuivre l'intégration et la réinsertion des Victimes de Guerre et des Ex-Combattants (prise en charge des traumatismes subis, insertion des victimes de guerre et des Ex-Combattants dans les AGR et microprojets), (iii) renforcer la sécurité et l'intégrité du territoire (améliorer la protection des personnes et des biens, lutte contre la circulation/prolifération des armes ».

²⁵ Session de présentation des résultats de la Phase I du Plan prioritaire, Comité de Pilotage, Abidjan, Ministère d'État du Plan, 23 juillet 2014

d) État des lieux des interventions dans le domaine de la consolidation de la paix

Tableau 1 - État des lieux (situation de Juillet/Août 2014) des activités relatives à la consolidation de la paix actuellement en cours et déficits à combler²⁶

Résultat ou thématique visé(e)	Source de financement (gouvernement/ partenaire de développement)	Projets majeurs	Durée des projets	Budget en dollars US	Description des déficits majeurs à combler – liés au programme ou au financement
<i>Appui à la Commission Dialogue, Vérité et Réconciliation</i>	<i>Gouvernement de Côte d'Ivoire Haut Commissariat des NU aux Droits de l'Homme – ONUCI PBF</i>	<i>Gouvernement : déploiement de la CDVR à l'échelle nationale OHCHR/ ONUCI - Assistance technique et financière à la tenue des activités d'audit des victimes et témoins dans les 37 centres d'écoute de la CDVR</i>	<i>Diverses Phases, la dernière allant d'avril 2013 à décembre 2014 (extension) Activité initialement prévue jusqu'à la fin du mois de juillet 2014, il y a eu prolongation jusqu'au 15 août 2014. En raison de la forte demande des populations, 10 (10) localités vont bénéficier d'une extension</i>	<i>2 millions (y compris la dernière extension)</i>	<i>Projet en phase ultime de réalisation. Déficit financier comblé par PBF en seconde phase de financement (500,000\$) et les contributions financières supplémentaires du PNUD à hauteur de 50,000\$ et celles du Gouvernement Suisse de 30,000\$</i>
<i>Appui à la restauration de l'ordre public et de l'autorité de l'État</i>	<i>Union européenne et JICA</i>	<i>Appui au rétablissement de la sécurité (police) et de la cohésion sociale</i>	<i>Jusqu'en 2015</i>	<i>Extension de financement jusqu'à 5 millions d'euros (UE) et 1,5 millions de dollars (JICA)</i>	<i>Ce projet assure la couverture nécessaire à la formation des forces de police nationale</i>
<i>Appui à la politique de DDR</i>	<i>Gouvernement de Côte d'Ivoire Banque</i>	<i>Finalisation du programme de DDR (74000 ex-combattants)</i>	<i>Jusqu'en 2015</i>	<i>30 milliards de CFA (BAD) 5 millions</i>	<i>Incertitude sur le niveau final d'Ex-C. qui s'inscriront</i>

²⁶ APD_DONNEES_PGA, Données collectées par le SNU, Avril 2014; autres sources documentaires (ONU CI, FAO, JICA, Mano River Union)

	<i>Africaine de Développement</i> <i>Union européenne</i>	ciblés)		d'Euros (UE)	<i>pour une démobilisation/ réintégration définitive d'ici 2015</i>
<i>Appui à l'état civil – promotion de l'enregistrement des naissances et des personnes non déclarées dans les délais</i>	<i>Ministère d'Etat de l'Intérieur et de la Sécurité, Ministère de la Justice et des Libertés publiques, Ministère de la Solidarité, de la Famille, de la Femme et de l'Enfant</i>	<i>Gouvernement : Enregistrement des naissances, renforcement de l'état civil, identification des populations</i> <i>UNICEF, UNFPA, UNHC R, NRC, DRC, Caritas</i>	<i>Mai 2012 – Décembre 2014</i>	<i>3 millions de dollars</i>	<i>Projet en cours d'exécution. Manque de temps et de ressources pour finaliser phase actuelle. Besoin d'étendre les opérations à l'échelle du territoire</i>
<i>Appui aux initiatives communautaires des femmes en faveur de la réconciliation et de la paix en Côte d'Ivoire</i>	<i>UN PBF</i> <i>Ministère d'Etat, Plan et Développement</i> <i>Ministère de la Solidarité, de la Famille, de la Femme et de l'Enfant</i> <i>UNFPA/ ONUFEMMES/ PNUD, ONUCI</i>	<i>Contribution des organisations féminines à base communautaire à la prévention et gestion pacifique des conflits (Ouest et Abidjan)</i>	<i>Juin 2014 – Décembre 2015</i>	<i>1,5 million</i>	<i>Nécessaire de réfléchir à la possibilité d'élargir des projets similaires sur d'autres zones de concentration non couvertes par le PBF</i>
<i>Appui au développement d'une stratégie nationale de RSS</i>	<i>Secrétariat du Conseil National de Sécurité (S-CNS)</i> <i>UN PBF</i>	<i>Mise en œuvre de la stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité</i> <i>ONU CI - DPKO</i>	<i>Fin 2012 – Fin 2014</i>	<i>550,000 USD</i>	<i>Appui à la décentralisation de la RSS au niveau national</i> <i>Renforcement des capacités des Forces de sécurité en respect des DH, VBG, PE, DIH</i>
<i>Appui à la définition de stratégies de mise en œuvre du foncier rural</i>	<i>Ministère de l'Agriculture</i> <i>Multiples (Union européenne, FAO, AFD, BAD, NRC)</i>	<i>Délimitation des terroirs villageois et amélioration des pratiques d'application de la loi de 1998</i>	<i>Depuis 2013 – en cours</i>	<i>Engagement de 30 millions d'Euros des partenaires du Développement de Côte d'Ivoire</i>	<i>Dans l'attente de la mise en œuvre de textes/procédures et pratiques, le foncier rural occupe 90% du travail de médiation des autorités préfectorales</i> <i>Le PBF entend combler le gap</i>

					dans le domaine de la sensibilisation sur la loi du foncier rural et ses mesures d'applications étant entendu que la méconnaissance de la loi par les différents acteurs y compris les populations limite son application
Formation sur la justice criminelle pour les pays d'Afrique francophone	Gouvernement ivoirien JICA	Formation sur la justice criminelle internationale (régional)	2014-2015	2 millions \$	Le pays accuse un déficit en matière de poursuite et jugement de présumés criminels de guerre
Renforcement des communautés pour la promotion de la cohésion sociale du Grand Abidjan	Maire d'Abidjan MEMIS Communes de Yopougon et Abobo JICA	Initiatives de renforcement des services sociaux de base	2013-2015	6 millions \$	Réalisation de l'étude sur les Dynamiques de conflit en milieu urbain (Interpeace) et définition d'initiatives de cohésion sociale et prévention de conflits
Projets d'appui à la réforme et modernisation du système judiciaire	Ministère de la Justice, Droits de l'homme et Libertés publiques Multiples (US AID, UE, ONUCI, GIZ, CICR, UNICEF et UNHCR) UNPBF	Redressement et renforcement des capacités du système judiciaire Appui au déploiement de cliniques juridiques	Depuis 2011 – processus en cours (certains jusqu'en 2017)	Dizaines de millions de \$ au total (grands engagements de USAID et UE)	Déploiement de cliniques juridiques supplémentaires pourrait représenter une extension du travail accompli par PNUD/UNICEF/UE dans 6 régions
Développement des ressources humaines pour le renforcement de l'administration	MEMIS JICA	Renforcement des capacités des administrations locales dans la gestion des	2013-2015	6 millions \$	Ce projet est complémentaire aux initiatives de renforcement des capacités

<i>locale (Centre et Nord)</i>		<i>affaires publiques</i>			<i>prélectorales</i>
<i>Renforcement de la sécurité transfrontalière</i>	<i>Union du Fleuve Mano (dont fait partie la Côte d'Ivoire)</i>	<i>Développement de la sécurité et des échanges transfrontaliers</i>	<i>En cours</i>	<i>Appui budgétaire du PBG en Guinée et Libéria</i>	<i>Développement d'un projet régional de consolidation de la paix autour des frontières des pays membres de l'Union du Fleuve Mano (PBF)</i>
<i>Projet sur les droits de propriété et développement du diamant artisanal</i>	<i>Ministère de l'Industrie et des Mines UE et USA</i>	<i>Exploitation normalisée et traçabilité des anciens « diamants de sang » en Côte d'Ivoire</i>	<i>En démarrage</i>	<i>2 millions \$</i>	<i>Le modèle de traçabilité sur les diamants devrait appuyer des initiatives similaires relatives à l'orpaillage et autres mines irrégulières</i>

Même s'il a été relevé la difficulté dans le cadre du premier Plan prioritaire de clairement distinguer la participation financière du Gouvernement ivoirien aux efforts engagés par le PBF, le Tableau sur l'État des lieux des activités relatives à la consolidation de la paix (2014) permet de disposer d'une représentation assez claire des engagements les plus importants, et de ceux qui demeurent insuffisants. Il apparaît que l'appui à l'Autorité de DDR, ainsi que le secteur de restauration de l'ordre public continuent de bénéficier d'investissements importants de la part de la communauté des bailleurs présents en Côte d'Ivoire. Il est de même pour l'appui à une stratégie de mise en œuvre du foncier rural avec une participation élargie de la part de plusieurs bailleurs dans le domaine du cadastre. De son côté le PBF comblera un grand besoin en matière de sensibilisation et communication sur la loi foncière et ses mesures d'applications qui est un domaine non couvert par aucun autre bailleur de fonds. Par contre, les engagements importants anticipés en matière d'enregistrement des naissances sont en voie de finalisation sans que de nouveaux engagements aient été recensés à ce jour. Les engagements relatifs à la RSS – nonobstant les engagements du Ministère de la Défense – sont insuffisants pour assurer une décentralisation nécessaire²⁷ à la consolidation de la sécurité au niveau national. Aussi, les engagements connus²⁸ en matière de renforcement du dialogue politique ne permettent pas *a priori* de confirmer le développement d'initiatives de préparation à des « élections apaisées ».

²⁷ *« In the absence of decentralization of SSR activities, the local dimension of SSR will remain excluded from the process (...) which will in turn have a negative effect on the sustainability of the reforms and overall SSR implementation throughout the country », ONUCI, op. cité*

²⁸ Nous ne disposons pas des sommes investies par les acteurs de la société civile en matière de consultation et sensibilisation des acteurs politiques (par ex. l'action de *Search For Common Ground* en matière d'appui à la réconciliation des partis politiques).

II. OBJECTIFS DE L'APPUI DU FONDS ET PROPOSITION DE MISE EN OEUVRE DU PLAN DE PRIORITÉS

a) Vision du plan prioritaire

La Phase II du Plan prioritaire s'est développée dans le cadre d'une démarche inclusive et participative, en permettant à un grand nombre de parties prenantes nationales et locales de partager leurs visions sur les objectifs de consolidation de la paix à consolider ou bien à développer.

Ainsi le Plan Prioritaire (Phase II) en Côte d'Ivoire, sous la direction du Comité de pilotage, a pour vision d'appuyer la tenue d'élections apaisées et la consolidation de la paix en renforçant la confiance, la coexistence pacifique et la stabilisation de la sécurité, ainsi que la prévention et la résolution pacifique des conflits à travers la consolidation des capacités de l'État et d'autres mécanismes en place.

Le Plan Prioritaire II se décompose en deux composantes distinctes. La composante nationale aura pour objectif de diminuer les tensions et risques d'instabilité dans la perspective d'échéances électorales nationales, de renforcer les relations de confiance entre les populations et les forces de sécurité nationale, de renforcer le système d'état civil et garantir le droit à l'identification pour des millions d'enfants et d'assurer une vulgarisation large et objective à la fois des recommandations de la CDVR tout comme des dispositifs nationaux de mise en œuvre du foncier rural. A un niveau plus local, la deuxième composante du Plan Prioritaire II visera au renforcement des capacités du gouvernement et des autorités communautaires d'agir comme acteur de première ligne en matière de prévention et gestion des conflits tout comme d'appuyer dans les zones identifiées comme « sensibles » des initiatives à caractère économique susceptibles de consolider la paix et diminuer les sources de conflits.

Les deux approches sont mutuellement complémentaires, particulièrement au profit des autorités locales administratives et coutumières. Le Plan Prioritaire II appuiera aussi des initiatives locales de renforcement de l'enregistrement des naissances en vue de prévenir des conflits locaux éventuels liés aux problèmes d'identification. Le travail de sensibilisation et de diffusion sur des moments clés de la vie politique et sociale nationale (Élections, CDVR, Foncier rural, Identification) constituera une réponse stratégique capitale face aux questions qui interpellent les différentes communautés en CI, en donnant aux acteurs locaux de la prévention et de la gestion des conflits des éléments objectifs de réponse aux causes à la base de l'incompréhension et des conflits intercommunautaires.

Le positionnement géographique des interventions de la phase I du Plan Prioritaire était clairement orienté à l'ouest du pays, région dont les populations avaient le plus souffert tant d'une guerre civile prolongée que de la crise post-électorale²⁹. Alors que certaines propositions mises de l'avant dans la phase II auront clairement une incidence nationale (par ex : renforcement du dialogue politique en vue d'élections apaisées, stratégie de mise en œuvre des recommandations de la CDVR, promotion nationale de l'enregistrement des naissances et renforcement du système d'état civil) les réflexions des acteurs locaux comme des études conduites par le Gouvernement et le SNU ont mis en valeur la nécessité d'œuvrer dans des zones nouvelles où le potentiel de conflictualité et de menaces à la paix est animé par des causes structurelles profondes et peu visibles comme de continuer à consolider la zone de l'ouest du pays. En consolidant les acquis de

²⁹ Selon le UNHCR, 97% des rapatriés sont essentiellement retournés dans l'ouest du pays (ONUCL,op.cité)

la première phase dans la zone de l'Ouest et en ciblant de nouvelles régions dans les Zones Nord, Nord Est et Centre Ouest, les interventions du Plan Prioritaire dans ces nouvelles zones sont dictées par le souci d'initier dans ces zones « oubliées » des actions hautement catalytiques afin de susciter les appuis d'autres partenaires dans les domaines où les menaces de paix sont plus accentuées comme les conflits agriculteurs-éleveurs, les conflits liés à l'orpaillage et renforcement de la confiance entre les FRCI et la population.

Ainsi, les interventions prioritaires de la deuxième Phase du Plan Prioritaire se concentreront essentiellement sur une dizaine de départements considérés comme étant les plus à risques :

Zone 1 – Centre-ouest : Divo, Gagnoa et Vavoua – Ces zones sont jugées par les autorités ivoiriennes parmi les plus exposées à la possibilité de résurgences de conflits inter communautaires liés aux tensions pré électorales. Elles sont aussi exposées à la possibilité de conflits entre les forces de sécurité et certaines franges de populations locales, en relation avec les allégeances électorales passées ou actuelles.

Zone 2 - Ouest : Duékoué, Bolequin, Guiglo – Zouan-Hounien- Dans ces départements, la question du foncier rural reste d'une acuité particulière, ce qui a particulièrement été bien relevé dans l'évaluation de la Phase I. Les tensions reliées à l'absence de mise en œuvre des dispositions de la loi relative au foncier rural, et la promotion des politiques liées à leur résolution, doivent faire l'objet d'une attention prioritaire dans le cadre d'une politique d'apaisement, de résolution des conflits et de politique structurante de la recomposition du nouveau tissu social à l'ouest du pays.

Zone 3 – Centre et Nord-Est : Bouaké, Bocanda et Bouna – Ces zones ont été identifiées comme particulièrement porteuses de tensions reliées à de nouvelles problématiques conflictuelles reliées à la gestion des terroirs et espaces productifs (agriculteurs/éleveurs; orpailleurs),

Zone 4 - : Abidjan : où se concentrent certains quartiers dits « sensibles » et un certain nombre de groupes méritant une attention soutenue de la part d'intervenants communautaires, nationaux et internationaux, particulièrement au regard de la sécurité et de la sensibilisation aux messages de paix.

Toutes ces zones répondent à un degré de sensibilité particulier face au défi de consolidation de la paix comme à la volonté de toutes les parties d'assurer et organiser des élections apaisées. Certaines des zones pressenties sont d'ores et déjà des zones de concentration et de synergies entre agences du SNU, en partenariat avec le gouvernement. Pour renforcer sa capacité de mobilisation catalytique, le système des Nations Unies cherchera à travailler dans le cadre d'une approche programme intégrée.

- Approche : un Plan développé par le biais d'une démarche inclusive, participative et exploratoire

Deux ans après le démarrage et la mise en œuvre du premier Plan prioritaire pour la consolidation de la paix en Côte d'Ivoire élaboré par le Gouvernement en collaboration avec le Système des Nations Unies, des résultats tangibles et satisfaisants ont été enregistrés. Ces derniers ont été colligés par l'évaluation du Plan prioritaire présentée au Comité de pilotage, laquelle recommandait tout à la fois de consolider certains des acquis de la Phase I tout comme d'appuyer la définition de nouveaux axes de programmation. Ces recommandations constituent un socle solide de programmation dont s'est inspirée la définition de la Phase II.

La préparation de la Phase II du Plan prioritaire a reposé sur une démarche à la fois inclusive, participative et exploratoire : inclusive parce qu'elle a reposé sur une consultation élargie d'un grand nombre de ministères du gouvernement de Côte d'Ivoire³⁰, de Programmes nationaux, d'agences du système des Nations Unies³¹, de l'ONUCI ainsi que d'autres acteurs internationaux ou non gouvernementaux³²; participative, dans le sens où elle a privilégié l'organisation de débats collectifs au sein du Comité technique de suivi du Comité de pilotage comme dans le cadre d'un atelier élargi de définition des priorités du futur Plan II; et enfin exploratoire, car reposant sur les résultats d'analyses de terrain – ou « missions conjointes » – menées à bien par des représentants gouvernementaux et du système des NU, lesquelles équipes ont exploré la problématique des conditions de consolidation de la paix et de la gestion et prévention des conflits dans les zones du Nord, Nord-est, Centre et Centre-Nord, et Centre-ouest de la Côte d'Ivoire. Ces missions se sont déroulées au mois de juin 2014.

b) Propositions d'interventions et Résultats attendus de la Phase II du Plan prioritaire

Le Plan Prioritaire II se concentrera sur deux domaines clés qui sont :

- (i) Domaine No 1 - Le renforcement de la confiance, de la coexistence pacifique et de la stabilisation de la situation sécuritaire pour des élections apaisées en CI. Les résultats attendus de cet objectif sont 1) le renforcement de la confiance des populations à l'égard des forces de sécurité et de défense, 2) l'appui à la mise en œuvre des recommandations de la Commission Dialogue, Vérité et Réconciliation (CDVR) et 3) le renforcement du dialogue et de la confiance entre les acteurs politiques, en particulier les femmes, les jeunes et la société civile, dans la perspective des échéances électorales de 2015;
- (ii) Domaine No 2 – La prévention et la résolution pacifique des conflits à travers le renforcement des capacités de l'état et d'autres mécanismes en place. Les résultats attendus de cet objectif sont : 1) le renforcement des capacités de médiation et de gestion des conflits de nature intra et intercommunautaire par la formation et la sensibilisation et par une meilleure analyse des zones de conflictualité locales; 2) la consolidation de la politique d'enregistrement des naissances et de réforme de l'état civil au niveau national pour prévenir les conflits nés du manque d'identification ou de l'apatridie appuyée en cela par des initiatives locales de renforcement de l'accès des populations aux services d'état-civil dans les zones identifiées comme « sensibles »; et 3) le déploiement dans des zones caractérisées comme « sensibles » d'activités économiques en appui à la gestion de processus de résolution pacifiques locaux et de consolidation de la paix à travers le soutien d'activités contribuant au rapprochement des différentes composantes de la population; 4) l'information et la sensibilisation des populations rurales sur les composantes (loi et ses mesures d'application) de mise en œuvre de la Loi sur le foncier rural.

³⁰ Ont été consultés le Ministère d'État du Plan et du Développement, Ministère d'État de l'Intérieur et de la Sécurité, Ministère de l'Agriculture.

³¹ PNUD, UNICEF, UNHCR, FNUAP, FAO, UNESCO, ONU Femmes

³² Banque Africaine de Développement, Search For Common Ground (SFCG), Interpeace, Norwegian Refugee Council (NRC), Convention de la société civile.

Chacun de ses axes prioritaires se décline sous la forme de Résultats spécifiques attendus. Chaque résultat spécifique explique la logique sous-jacente et le lien de changement que le résultat entend induire.

D) Renforcement de la confiance, de la coexistence pacifique et de la stabilisation de la situation sécuritaire pour des élections apaisées en CI (Domaine PBF No 1)

Résultat spécifique No 1: La confiance des populations à l'égard des forces de défense et de sécurité est renforcée

En 2014, certaines parties de la Côte d'Ivoire « continuent d'être en proie à l'insécurité, des crimes violents étant souvent commis par ceux-là mêmes qui sont chargés de protéger la population » ce qui doit pousser le Gouvernement « à veiller à ce que des mécanismes efficaces de discipline soient mis en place, ainsi que d'autres mesures visant à garantir que les forces de sécurité agissent dans les limites de leur mandat et dans le respect de la loi³³ ».

Dans le cadre des missions conjointes menées par le Gouvernement et le SNU, il apparaît que les atteintes à l'intégrité physique des personnes et de leurs biens perdurent sur les grands axes de circulation ou dans les domiciles. Ces agressions complètent des cas de violences basées sur le genre dont la comptabilité est peu exhaustive et la prise en charge imparfaite : « pour les populations et les pouvoirs publics, la sécurisation totale des populations reste un défi³⁴ ».

L'expérience acquise en Phase I démontre que « les formations à l'endroit de agents de police et de gendarmerie ont permis une amélioration de leurs qualités de prestations et favorisé le rapprochement avec les populations de leurs zones d'intervention³⁵ ». Aussi la Phase II du Plan Prioritaire, en concertation avec l'ONUCI et le Ministère d'État Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité (MEMIS) et le Ministère de la Défense, s'assurera-t-elle que les agents de service de sécurité puissent recevoir des formations sur le respect des droits de l'homme; l'éthique du métier des armes et de la sécurité; la lutte contre les violences basées sur le genre et de violences faites aux enfants, ainsi que de l'appropriation des capacités des autorités locales en matière de protection des civils.

Autre élément de rétablissement de la confiance sera l'appui à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale sur la Réforme du Secteur de la Sécurité (RSS) en Côte d'Ivoire ; un premier pas vers l'appropriation locale de la RSS a visé dans le cadre de la première phase du Plan prioritaire les autorités préfectorales de la zone de l'ouest, ceci dans le but de renforcer les capacités de ces dernières à établir des Conseils Régionaux de Sécurité CRS) et assurer la mise en œuvre de la RSS au niveau local. Cette politique, qui s'inscrit dans le cadre du mandat de l'ONUCI³⁶ de soutenir la mise en place des réformes dans le cadre de la Stratégie Nationale sur la RSS, ambitionne donc d'appuyer le processus de décentralisation de la RSS en appuyant la création de nouveaux Conseils Régionaux de Sécurité et la finalisation de plans d'action sectoriels³⁷. La régionalisation des Conseils facilitera l'instauration d'un cadre permanent d'échanges entre les

³³ Trente-quatrième rapport du Secrétaire général sur l'Opérations des Nations Unies en Côte d'Ivoire, S/2014/342, 15 mai 2014, para 86

³⁴ Rapport consolidé des missions conjointes, op.cité, p.8

³⁵ Constatation 17, Évaluation externe du Plan prioritaire pour la consolidation de la paix en Côte d'Ivoire

³⁶ Résolutions 2062 (2012) et 2112 (2013) du Conseil de sécurité

³⁷ La Gendarmerie de Côte d'Ivoire prépare l'intégration des femmes au sein de l'École de Gendarmerie en 2015-2016, suite aux recommandations des journées portes-ouvertes sur l'intégration des femmes au sein des forces armées en mars 2014.

services de sécurité et les populations afin de favoriser l'indispensable collaboration nécessaire pour améliorer l'environnement sécuritaire ainsi que développer un environnement apaisé et pacifié à l'aube de la période pré-électorale.

Alors que le gouvernement entame la phase de décentralisation du processus RSS au niveau des régions, il est donc important d'appuyer le renforcement des capacités du Secrétariat du Conseil National de Sécurité dans le but de mobiliser des ressources et expertises pour (i) assurer le suivi-évaluation des réformes au niveau régional et (ii) coordonner la mise en œuvre locale de la RSS. D'un Plan à l'autre, l'intervention visée, passe ainsi d'une assistance à l'élaboration d'une stratégie nationale sur la RSS à une assistance de mise en œuvre des réformes. Le renforcement du contrôle démocratique du processus de décentralisation de la RSS a pour ambition d'assurer une appropriation locale de cette dernière à l'échelle de tout le territoire. Au travers d'activités de renforcement de capacités, tous les acteurs de la RSS participeront à la mise en œuvre des réformes tant au niveau local qu'au niveau national. Une attention particulière sera également accordée à la mise en place au sein des services de sécurité de dispositifs spécialisés de protection des femmes et des enfants contre la violence.

Résultat spécifique No 2: L'appui à la définition du cadre stratégique de mise en œuvre des recommandations de la Commission Dialogue Vérité et Réconciliation (CDVR)

Dans la première Phase du Plan prioritaire pour la consolidation de la paix en Côte d'Ivoire, la CDVR, appuyée en cela par le Haut-Commissariat des Droits de l'Homme et l'ONUCI avait conçu et mis en œuvre un dispositif institutionnel imposant de 37 Commissions locales représentatives, lequel a appuyé l'engouement des populations à participer aux auditions des victimes et des témoins (plus de 50 000 personnes à la fin juillet 2014) à l'échelle du pays. Le projet doit se terminer par la tenue des audiences publiques, la mise en place d'un mécanisme de protection des victimes et témoins, l'érection d'un mémorial et enfin l'élaboration d'un rapport final dont les recommandations orienteront la politique gouvernementale dans la finalisation du processus de justice transitionnelle engagé au niveau de tout le pays. La participation inconditionnelle des plateformes de la société civile dans la sensibilisation et la mobilisation sociale a démontré le vif intérêt suscité par le processus, laissant supposer un engouement similaire dans la poursuite des recommandations qui seront émises par la Commission.

La mission d'évaluation du premier Plan prioritaire recommandait qu'une seconde phase de programmation puisse permettre d'appuyer la mise en œuvre des recommandations contenues dans le rapport final de la CDVR, attendu pour fin 2014, ceci incluant notamment le Programme national de réparations pour les victimes ainsi que les réformes institutionnelles afférentes.

La Phase II du Plan prioritaire appuyée par le Fonds de consolidation de la paix participera à la définition du cadre stratégique de mise en œuvre des recommandations de la Commission Dialogue Vérité et Réconciliation. Le nouveau cadre stratégique permettra à l'État ivoirien de prioriser les responsabilités de mise en œuvre des recommandations émises, de dégager les rôles des acteurs impliqués et d'informer et conseiller la participation éventuelle des partenaires techniques et financiers. La mise en œuvre des recommandations de la CDVR par le Gouvernement devrait participer au travail collectif de mémoire et de réconciliation à l'échelle du pays et renforcer le travail de dialogue intercommunautaire engagé au niveau local par les autorités préfectorales, les représentations déconcentrées du Programme National de Cohésion Sociale ainsi que les représentants de la société civile et des jeunes et adolescents sur la base des orientations issues des diverses études déjà réalisées ou en cours de la part du PNUD et de l'UNICEF.

Aux côtés du Gouvernement ivoirien, l'ONUCI et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Droits de l'Homme joueront un rôle primordial dans l'atteinte des résultats de cet objectif.

Résultat spécifique No 3 : Le dialogue et la confiance entre les acteurs politiques et notamment les femmes, les jeunes et la société civile sont renforcés et favorisent le déroulement d'élections apaisées

L'élection présidentielle de 2015 se profile à l'horizon et son succès sera un élément déterminant pour la pérennité de la stabilité politique puisque « la Côte d'Ivoire n'a pas connu d'élections qui se sont déroulées dans le calme depuis l'éclatement de la crise en 2002 » d'où la nécessité de « réunir les conditions voulues pour faciliter le déroulement d'élections crédibles, transparentes et sans exclusive³⁸ ». La mobilisation des partis politiques, plateformes de la société civile, pouvoirs traditionnels, des femmes et autres parties prenantes ivoiriennes au débat et à l'animation politique en préparation des échéances électorales de 2015 doit viser à se dérouler dans un « climat électoral apaisé » lequel permettra l'expression égale, équitable et honnête de toutes les sensibilités politiques aux niveaux locaux comme nationaux. Un plaidoyer fort doit être fait pour l'instauration d'un environnement politique propice à l'organisation d'élections libres, équitables et transparentes par le biais de campagnes de sensibilisation et des sessions de renforcement des capacités ciblant les dirigeants communautaires, les chefs, les jeunes et les femmes au niveau local.

Nonobstant le possible appui technique qui sera prodigué en appui au gouvernement de Côte d'Ivoire à l'organisation administrative et logistique des élections de 2015 en Côte d'Ivoire³⁹, un certain nombre de parties prenantes du SNU comme privées sont en mesure de jouer un rôle déterminant dans la préparation, le suivi et la mise en œuvre de plateformes de dialogue, d'échanges et d'expression permettant une représentation univoque et équilibrée de toutes les tendances politiques nationales ainsi que de leurs relais au niveau local. Les différentes parties intéressées à une tenue digne, respectable et sereine des élections de 2015 contribueront avec l'ensemble des partenaires techniques et financiers à définir les meilleurs canaux d'expression (mise en onde, journaux, etc.) susceptibles d'appuyer la tenue d'élections libres, honnêtes et reposant sur la manifestation juste et éclairée de l'expression des différentes sensibilités politiques et civiles nationales. La contribution du Fonds de consolidation de la paix au renforcement de ces principes et objectifs s'articulera avec les efforts consentis par l'ONUCI, le SNU et les autres partenaires nationaux et internationaux dans le cadre des plateformes de concertation qui définiront les modalités d'appui au processus électoral de 2015.

Le Fonds de consolidation de la paix appuie d'ores et déjà les femmes et organisations féminines à base communautaire à participer à la prévention et à la gestion pacifique des conflits⁴⁰ en sensibilisant les leaders communautaires à reconnaître l'importance de la participation des femmes à la prévention et la gestion pacifique des conflits ainsi qu'en facilitant l'implication active des organisations de femmes dans la consolidation de la paix. Dans un contexte post-conflit, la reconnaissance comme l'expression du pouvoir de décision et de leadership des femmes par le biais de la participation citoyenne de ces dernières au processus démocratique (en tant qu'électrices mais également comme candidates aux élections) passent par le renforcement

³⁸ Trente-quatrième rapport, op. cité, para 81.

³⁹ Une mission « NAM » (Needs Assessment Mission) du Département des Affaires Politiques s'est rendue en Côte d'Ivoire en Octobre 2014 pour en dessiner les contours.

⁴⁰ Projet d'appui aux initiatives communautaires des femmes en faveur de la réconciliation et de la paix en Côte d'Ivoire (2013), en particulier dans les localités de Guiglo, Duékoué, Bangolo, Bioloquin, Toulepleu, Zouan-Hounien, Danané ainsi qu'au sein du District d'Abidjan (Yopougon, Abobo)

de leurs conditions d'engagement dans la vie politique, notamment en exerçant leur droit de vote et en se portant candidates à des postes de dirigeantes. Une participation plus élargie des femmes aux débats politiques, l'augmentation de la représentation des femmes sur les listes électorales comme du nombre d'élues femmes et leur participation citoyenne en favorisant l'exercice du droit de vote, l'éducation aux droits, la formation des femmes candidates, ainsi que des actions de plaidoyer doivent renforcer une approche sensible au genre au sein de toutes les formations politiques participant aux débats électoraux.

En respect des standards régionaux comme internationaux de représentation féminine aux différents niveaux de la vie politique, la Côte d'Ivoire a un immense retard à combler⁴¹. L'accroissement et le positionnement stratégique des femmes sur les listes électorales tout comme de la représentation nationale, ainsi que le rôle que ces dernières sont amenées à jouer dans les initiatives de paix et les structures qui les animent, peuvent permettre à ces dernières de gagner un espace supplémentaire pour s'engager activement dans la prévention des conflits ainsi que dans leur résolution (fonciers, politiques, sécuritaire et communautaire), tout en ayant un impact positif sur la cohésion sociale et la réconciliation intercommunautaire.

Alors que la moitié de la population de Côte d'Ivoire vit aujourd'hui en zone urbaine, il est estimé qu'un grand nombre des jeunes gens qui ont participé à certains des fronts armés entre 2002 et la crise postélectorale de 2011 ont pris le parti de vivre et rester au sein des quartiers périphériques des grandes villes que sont Abidjan et Bouaké, représentant un risque et un potentiel de conflictualité sérieux non négligeable. Pour mieux comprendre les risques inhérents à cette nouvelle réalité, le PNUD et l'UNICEF se sont engagés à appuyer le financement d'une étude relative aux « *Dynamiques et capacités de gestion des conflits en milieu urbain* ». Cette étude sera conduite par *Interpeace*, agence qui avait permis aux parties prenantes à la Phase I du Plan prioritaire de comprendre les tenants et les aboutissants des causes profondes des conflits dans l'ouest du pays. L'étude prévue arrive à un moment opportun où la gestion du processus politique de la part des différents partis politiques – accompagnés des ressentiments, frustrations et volontés de changement des uns ou des autres dans le cadre d'une période pré-électorale – présente un risque majeur à la tenue d'élections « calmes et apaisées ». Le Fond de consolidation de la paix, en coopération avec les ONG et partenaires techniques locaux sensibilisés à cette problématique, appuiera la définition stratégique de plans d'intervention visant à diminuer les causes immédiates liées à l'émergence de conflits en milieux urbains tout comme de contenir par la communication, la sensibilisation ou tout autre vecteur d'intervention approprié, l'occurrence d'une dégradation du climat de confiance et de stabilité pré- ou post électoral.

Un autre défi auxquels les processus électoraux à venir seront confrontés sera celui d'une participation active et pacifique de la jeunesse y compris les jeunes filles aux élections de 2015. Éduquer les jeunes à leurs droits, à l'importance de leurs opinions – exprimées de manière pacifique –, à la résolution pacifique des conflits dans une perspective de les responsabiliser comme acteurs de paix et de cohésion sociale, et enfin à l'intérêt d'effectuer des choix éclairés est un travail que se partagent plusieurs acteurs : milieux scolaires, ONG, partis politiques, médias.

⁴¹ La Côte d'Ivoire se classe à la 54^{ème} rang des États au niveau de la représentation des femmes au sein d'un gouvernement national (Jan. 2014), soit 15,6%, loin devant le Cap Vert (5^{ème} rang), le Rwanda (13^{ème} rang) ou l'Afrique du Sud (16^{ème} rang). Cette représentation est encore plus faible au niveau de la représentation des femmes au sein du Parlement national (122^{ème} rang avec 24 femmes députés sur 254 sièges, soit 9,4%), loin devant le Rwanda (1^{er} rang), l'Afrique du Sud (5^{ème} rang), le Sénégal (7^{ème} rang), ou encore la moyenne des pays en Afrique sub-saharienne (22,9%) : Union interparlementaire et ONU Femmes, Situation au 1^{er} janvier 2014, <http://www.unwomen.org/fr/what-we-do/-/media/7CADBED076F64A019AB04413ACF8B9E8.sshx>

Pour renforcer cette participation, il est recommandé « d'intégrer les jeunes par le biais des nouvelles technologies, à rendre l'éducation au vote plus judicieuse, à faciliter l'accès aux processus politiques et à adapter les messages adressés aux jeunes électeurs⁴² ». Des stratégies de communication adaptées doivent cibler les jeunes et adolescents en milieu scolaire et en dehors de l'école et leurs interlocuteurs doivent développer des messages relayant leurs besoins, leurs attentes et leurs préoccupations. Ces stratégies s'inspireront d'expériences en cours menées avec la société civile par certaines agences du système des Nations Unies.

Enfin, une attention particulière sera portée au rôle des acteurs de la société civile dans l'accompagnement d'élections apaisées. Des travaux importants engagés auprès de groupes ciblés de la société civile, femmes, journalistes, leaders communautaires, animateurs de radios, promoteurs locaux de la réconciliation, ont été accomplis. Une réflexion-bilan sur l'état de ce qui a été engagé et de ce qui doit continuer de l'être permettra, en partenariat avec la plate-forme des organisations de la société civile, de cibler des actions innovantes, inédites et adaptées à l'émergence du contexte pré-électoral. Le renforcement des capacités des acteurs locaux et des groupements d'influence en matière d'alerte et de prévention des conflits électoraux agira sur la réduction des risques de conflits potentiels lors des élections.

La mise en œuvre d'un objectif aussi ambitieux relèvera d'un effort collectif où s'exprimeront en particulier les efforts du Ministère de la Solidarité, de la Femme et de l'Enfance, et en partenariat avec le PNUD, l'ONU, l'ONU Femmes, l'UNESCO et *Search For Common Ground* (SFCG) d'une part ainsi que de ceux en cours avec le Ministère de l'Éducation nationale et de l'enseignement technique avec l'UNICEF, l'UNESCO, le PNUD, SFCG, Graines de paix et CARITAS dans la sensibilisation et la préparation des jeunes à la résolution de conflits et la promotion d'une culture de paix au sein des établissements scolaires comme au niveau communautaire.

II) Prévention et résolution pacifique des conflits à travers le renforcement des capacités de l'état et d'autres mécanismes en place (Domaine PBF No 2)

Résultat spécifique No 4 : Les autorités locales et communautaires renforcent leurs capacités de médiation et de gestion des conflits de nature intra et intercommunautaires par la formation et par une meilleure analyse des zones de conflictualité locales

L'évaluation indépendante de la première Phase du Plan prioritaire constatait que « les activités de renforcement des autorités préfectorales en matière de gestion des services publics ont été significatives » et que les engagements du PBF avaient permis en particulier à l'administration préfectorale, dans les zones ciblées, de redevenir fonctionnelle et d'assurer ses missions de représentation de l'État central ainsi que de contrôle et de coordination de l'action publique, même si la limitation des moyens condamnaient cette dernière dans ses activités de sensibilisation et de déploiement dans les zones les plus éloignées. Les missions conjointes menées de front par le Gouvernement et le SNU ont confirmé dans toutes les zones visitées, qu'en plus des besoins en réhabilitation toujours non finalisés, que les autorités préfectorales et de sécurité visitées continuaient de souhaiter que leurs capacités soient renforcées en matière de prévention et gestion des conflits afin de permettre de maintenir et consolider la cohésion sociale dans leurs circonscriptions respectives. Ces autorités sont des médiateurs publics de première ligne et leur réintroduction dans des zones précédemment « libres d'autorités » leur confèrent une place de premier rang dans la gestion des conflits locaux. L'expérience acquise dans la Phase I du Plan prioritaire a précédemment validé la corrélation prévalant entre les formations dispensées aux

⁴² *Global Electoral Organization Conference : Credible Elections for Democracy*, © IDEA, 2011, p. 49

personnels de l'administration préfectorale et leur impact sur la gestion locale des conflits intra ou intercommunautaires. Par ailleurs, au regard du nouveau statut conféré à la chefferie traditionnelle, il conviendra d'examiner la possibilité de formuler des programmes spécifiques de renforcement de leurs capacités institutionnelles, leur implication étant susceptible de diminuer les sources de conflit et consolider durablement la paix entre les communautés.

Les études de terrain conduites en préparation de la Phase II du Plan prioritaire confirment aussi, qu'en plus des principales causes de conflit qui portent sur la mauvaise régulation de la compétition autour des ressources, notamment foncières, et de la gestion locale de la diversité sociopolitique, « le spectre de la conflictualité s'élargit avec l'apparition de nouvelles opportunités économiques⁴³ ». Ces nouvelles opportunités tournent de plus en plus autour de la problématique minière, ou de l'orpaillage, des communautés s'opposant désormais à des regroupements miniers autochtones ou allogènes, ou encore à l'arrivée de nouveaux artisans exploitant les ressources au sein de leurs terroirs. Il y a donc nécessité de « traiter » de nouvelles zones cibles où le potentiel de conflictualité paraît élevé, comme cela semble être le cas dans le Nord, le Nord-est ou encore le Centre ouest et de penser fournir un appui technique aux acteurs locaux afin de prévenir les conflits et faciliter la réconciliation nationale à travers des sessions de dialogue intra- et inter communautaire.

Cette analyse géographique préliminaire révélée par les études du Gouvernement et du SNU sera renforcée par un approfondissement et un élargissement de l'analyse des zones et sources de conflictualité à tous les niveaux (conflits miniers, de chefferie, agriculteurs/éleveurs, identitaires, inter ou intracommunautaires, etc.), lequel travail a été initié par le Programme National de Cohésion Sociale (PNCS). Une représentation ordonnée et rationnelle de « l'architecture de paix » (i.e. les différents niveaux et structures de comités présidant à la gestion d'une ou plusieurs sources de conflits au niveau local⁴⁴) existant au niveau local en Côte d'Ivoire est un préalable à intervention. Il en est de même de la nécessité de disposer d'une cartographie claire des causes et natures des différentes zones potentiellement sources de conflit (dans les zones qui n'ont pas fait l'objet de l'étude d'*Interpeace*, mais qui ont été révélées par les missions conjointes). Il est donc important d'envisager que le PNCS soit encouragé à finaliser les travaux initiés dans ces deux domaines pour mieux appuyer les efforts des parties (Gouvernement/SNU) engagées à la gestion des conflits locaux et à la consolidation de la paix dans les zones prioritaires sélectionnées.

Résultat spécifique No 5: La politique d'enregistrement des naissances et de réforme de l'état civil est consolidée au niveau national pour prévenir les conflits liés au manque d'identification comme de l'apatridie

Dans le cadre des objectifs fixés par la première phase du Plan prioritaire de consolidation de la paix en Côte d'Ivoire, la contribution du PBF avait permis de répondre aux principaux facteurs de risques d'exclusion dans l'identification des populations, et subséquemment de diminuer le risque de résurgences de conflits liés à cette question. Les actions menées par les partenaires du PBF ont eu pour effet de stimuler la demande d'état civil tout en renforçant l'offre de service d'état civil dans les zones cibles (ouest et centre). Elles ont aussi permis de maintenir la question de l'accès à l'identité parmi les priorités fortes du Gouvernement telles qu'inscrites dans le Programme National de Développement. L'enregistrement à l'état civil demeure aussi un résultat visé dans l'UNDAF 2013-2015.

⁴³ Rapport consolidé des missions conjointes, op.cité, p.2

⁴⁴ Pour ne nommer que certains d'entre eux, Comités de veille et sécurité (CVS), Comités de paix, Comité de gestion des terres, etc.

Malgré les efforts très importants engagés par les partenaires techniques et financiers dans le travail d'appui à l'état civil et de promotion de l'enregistrement des naissances et des personnes non déclarées dans les délais, d'importants efforts restent toujours à consentir pour que le travail engagé puisse être accompli de manière équitable et uniforme au niveau des différentes régions du pays. Les observations recueillies par les différentes missions du SNU et du gouvernement ont dressé le constat que les efforts consentis par les pouvoirs publics et de nombreuses ONG locales et internationales n'ont pas encore suffi pour endiguer le phénomène de non enregistrement à l'état civil, surtout dans les milieux ruraux. Fortement distants des grands centres urbains ou des centres d'enrôlement, ces derniers sont traversés et animés de pesanteurs socioculturelles et autres contraintes structurelles qui freinent la propension des parents à déclarer les naissances de leurs enfants.

Le plaidoyer important qui a conduit à l'extension spéciale des délais spéciaux pour l'enregistrement des naissances et des décès survenus pendant la crise 2002-2011, par le biais de la loi 2013-35 ne peut pallier le fait que l'état de fonctionnement des services d'état civil reste préoccupant en raison des déficits en équipements, de la qualité et de la motivation des personnels, ainsi que de la vétusté des locaux. De grands efforts restent donc à opérer dans le but de continuer à doter les centres civils le requérant en équipements suffisants, de sensibilisation des agents d'état civil comme des populations à la nécessité de déclarer les naissances, ainsi que de motiver financièrement les agents d'état civil comme ceux des centres secondaires, ainsi que de renforcer le système de suivi des services d'état civil et d'appuyer les efforts de réforme du système d'état civil. Il est donc nécessaire d'appuyer une approche à deux niveaux, intégrant le niveau d'intervention local pour des réponses concrètes immédiates aux populations les plus affectées par la crise et dans les zones de fortes exclusions pour prévenir les risques de résurgence des conflits, et une approche macro, au niveau central, pour poser les bases d'une réforme d'envergure et aux effets durables. Les études-bilan menées dans le cadre de la finalisation de la Phase I du Plan prioritaire 2011-2014 définiront les conditions de mise en œuvre de cette stratégie dans les zones ciblées. La stratégie de mise en œuvre devra être déployée en synergie avec la progression de la mise en œuvre du Programme National de Modernisation de l'État Civil de Côte d'Ivoire (MECCI)⁴⁵.

Pour appuyer ce processus bien engagé, les initiatives pilotes soutenues par le PP précédent, comme les projets de déclaration dans les centres de santé et via le téléphone mobile feront l'objet d'une évaluation et d'un suivi pour élargissement, ceci dans le but de multiplier les mécanismes de déclaration devant permettre de régler de façon globale et définitive la question du non enregistrement des naissances. Aussi, au lieu de chercher à concentrer les effets de la Loi 2013-35 sur certaines zones du territoire national, il conviendra d'œuvrer pour que la politique de programmation et de mise en œuvre puisse viser l'ensemble du territoire national sans distinction de zone.

Cet effort sera idéalement conduit en partenariat entre le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, le Ministère de la Justice et des Libertés publiques, le Ministère de la Santé et de la lutte contre le Sida, le Ministère de la Solidarité, de la Famille, de la Femme et de l'Enfant, et l'UNICEF, l'UNHCR et le FNUAP ainsi que certaines ONG internationales parties prenantes du processus.

⁴⁵ Lancé en 2008, le MECCI prévoit l'informatisation et la sécurisation des services et données d'état civil, l'amélioration de l'offre et la qualité des services, et l'enregistrement à l'État civil de l'ensemble de la population.

Résultat spécifique No 6: Dans les zones caractérisées comme « sensibles », des activités économiques liées aux groupes à risque consolident les processus de résolution pacifiques locaux

La Phase I du Plan prioritaire avait concentré ses efforts à engager jeunes, femmes et autres groupes vulnérables dans des activités génératrices de revenus susceptibles de raffermir la coexistence sociale et le « vivre et travailler ensemble ». La problématique du chômage des jeunes, même s'ils sont loin de constituer la seule couche de la société à être confrontée à la difficile question de l'emploi, est susceptible dans certaines zones de générer des conflits locaux. Aussi, l'impénitence des anciens combattants, dont beaucoup sont jeunes, est susceptible de créer de nouvelles tensions alors que l'ADDR continue de déployer de grands efforts pour assurer la réinsertion économique effective de beaucoup de ces ex-combattants, particulièrement appuyée en ceci par la Banque Africaine de Développement et l'Union européenne.

Dans le même temps, les autorités préfectorales et autres parties prenantes des comités de paix au niveau local mettent en alerte contre la prolifération de phénomènes conflictuels qui présentent un potentiel de conflictualité élevé. Dans un contexte de possibles tensions pré-électorales, la priorité accordée à la fois à la résorption des conflits locaux intra ou inter communautaires aura une incidence positive sur les conditions de déroulement des opérations électorales, de communication avec les populations et de sensibilisation à la médiation et gestion des conflits locaux.

Les missions conjointes du Gouvernement et du SNU ont relevé l'éternel défi posé par la problématique du foncier rural⁴⁶ mais aussi de nouvelles sources potentielles de conflits locaux parfois « anciens » et souvent plus récents : conflits agriculteurs/éleveurs, conflits autour de mines ou sites d'orpillage illégaux, conflits de chefferie, etc. Aussi, certains services sociaux non encore réalisés constituent une source d'inquiétude pour les populations locales et risquent aussi à terme de devenir une source de conflits car seules les composantes privilégiées des communautés locales y accèdent et tirent profit de services sociaux de base, ce qui est par exemple le cas de l'éducation dans certaines localités.

La résorption de certains de ces conflits locaux peut être réalisée en favorisant le développement d'initiatives économiques locales en appui à des groupements économiques de nature associative/corporative ou en coopérative. Le développement économique local a un effet bénéfique sur le danger représenté par la récupération de certaines franges sociales déshéritées, en particulier chez les jeunes, par des discours ou partis politiques peu scrupuleux. Le renforcement d'activités de production et la promotion d'activités transformatrices de cultures vivrières et maraîchères au niveau local a pour vertu d'organiser les jeunes et les femmes en groupements d'intérêt économiques (GIE), tout comme d'appuyer des structures de micro-financement impliquant des structures décentralisées ou encore des groupements de femmes constituées sur la base d'un intérêt commun donné, comme l'éducation des enfants en vue de contribuer à la scolarisation de tous les enfants, lesquels programmes capitalisent sur l'éducation comme porte d'entrée à la consolidation de la paix dans leurs localités. Un certain nombre de ces activités de nature économique doit aussi appuyer la résorption des causes immédiates ou profondes de certaines sources de conflit en développant des initiatives qui se présentent comme une solution durable de consolidation de la paix (création de corridors de transhumance, parcs à troupeaux, gestion des espaces miniers, etc.) et des personnes affectées par les conflits(déplacés, rapatriés), particulièrement dans les zones qui auront été priorisées dans l'exercice de cartographie des zones

⁴⁶ Élément amplement commenté dans le premier Plan prioritaire, les études d'Interpeace, du FNUAP, du Secrétaire général des Nations Unies ainsi que de l'ONUCI

à risque prioritaires mené à bien par le PNCS (Voir *Résultat spécifique No 4*). Ceci contribuera également à la mise en œuvre de la stratégie de solutions durables pour les déplacés et réfugiés (stratégie en cours de finalisation sous la coordination du PNUD et du HCR).

Résultat spécifique No 7 : Les populations rurales sont mieux informées sur les composantes de mise en œuvre de la Loi sur le foncier rural

Le Gouvernement travaille de concert avec le SNU dans le but de concevoir un processus de mise en œuvre de la Loi sur le foncier rural de 1998. L'évaluation indépendante avait relevé la nécessité que les acteurs de consolidation de la paix s'engagent, avec le Gouvernement, à appuyer la mise en œuvre du processus d'enregistrement du foncier rural, lequel problème est unanimement perçu comme premier élément de conflictualité en Côte d'Ivoire, en dressant les uns contre les autres : autochtones, allochtones et allogènes⁴⁷. Les études réalisées dans le PP Phase I et les études subséquentes ont aussi démontré la pertinence et l'importance de consolider le foncier rural dans une perspective de gestion durable des conflits et tensions locaux. Au-delà de la gestion technique et administrative de la problématique du foncier rural, un grand nombre de parties prenantes ont relevé la nécessité de travailler à une vulgarisation large et objective de l'évolution du cadre normatif et administratif de la Loi sur le Foncier rural. Une vulgarisation élargie doit se concevoir en respectant la diversité linguistique, culturelle et géographique des régions visées. Il sera donc important de pouvoir faire appel à un ensemble de vecteurs de transmission, radiophoniques pour la plupart, qui puissent disposer alternativement d'une envergure nationale comme locale dans le but de rejoindre les différentes catégories de populations rurales ciblées par la politique de mise en œuvre du foncier rural. Cette action facilitera l'implication des comités villageois de gestion foncière dans la gestion et l'atténuation des risques de conflits. Les agences partenaires du gouvernement et du Fonds de consolidation de la paix disposeront à la fois d'une maîtrise précise des contenus (FAO) comme des meilleures politiques en matière de communication nationale et locale à l'échelle du pays (UNESCO).

c) Effets catalytiques et durabilité

L'évaluation de la Phase I du Plan prioritaire avait mis de l'avant un certain nombre d'effets catalytiques ayant pour incidence de renforcer la pérennité comme la durabilité de certains des investissements du Plan, plus manifestement dans les domaines du renforcement des capacités de la police nationale, de l'appui à la justice, de l'appui à la politique d'enregistrement des naissances, de la CDVR, ainsi qu'entre l'ONUCI et le SNU.

Plus particulièrement pour la Côte d'Ivoire, un certain nombre d'initiatives de consolidation de la paix anticipées bénéficiaient d'un appui important de la part d'autres bailleurs de fonds rendant moins opportun le financement du Fonds de consolidation de la paix, à l'instar des travaux accomplis en matière de DDR.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Phase II du Plan prioritaire, un certain nombre d'effets catalytiques sont anticipés. Dans le domaine du *Renforcement de la confiance, de la coexistence pacifique et de la stabilisation de la situation sécuritaire pour des élections apaisées en CI*, il est escompté que le SNU bénéficie de l'appui de l'unité d'appui aux élections du Département des Affaires politiques⁴⁸ pour identifier un certain nombre d'initiatives de caractère technique en appui à la Commission électorale indépendante, sans escompter les contributions d'autres

⁴⁷ Voir à cet effet les analyses dressés par « Dynamiques et capacités de gestion des conflits à l'ouest de la Côte d'Ivoire ... » Abidjan, Janvier 2013

⁴⁸ La « NAM » - (UN) Needs Assessment Mission

partenaires techniques et financiers (PTF). Certains PTF attendront possiblement aussi la présentation des recommandations de la CDVR pour chercher à appuyer la définition de la stratégie de mise en œuvre de ces dernières – voire leur éventuel financement.

Le travail en appui au renforcement de la confiance des populations à l'égard des forces de sécurité et de défense bénéficie (ra) des efforts importants consentis par l'Union européenne et la coopération japonaise (JICCA) en matière d'appui à la chaîne de formation et entraînement des forces de sécurité. Les appuis consentis en matière de renforcement d'activités de production et de micro-financement pour des groupes de producteurs en zones sensibles bénéficieront des engagements de la FAO et d'autres acteurs de développement décentralisés.

Dans le domaine de la promotion de l'enregistrement des naissances et des personnes non déclarées dans les délais, la Banque Africaine de Développement a exprimé – dans le cadre du « Core Group » sur les systèmes d'état civil en Afrique, son intérêt d'appuyer les réformes dans les pays manifestant un effort évident allant dans ce sens, ce qui laisse augurer que la prolongation de l'effort ivoirien en matière d'enregistrement des naissances puisse permettre à la Côte d'Ivoire de bénéficier d'un appui continu en la matière. Des partenaires non UN comme DRC et NRC devraient continuer d'appuyer une politique au sujet de laquelle ils ont beaucoup investi.

Le projet d'étude sur les « *Dynamiques et capacités de gestion des conflits en milieu urbain* » qui sera mis en œuvre par Interpeace repose sur un partenariat initial de financement entre le PNUD et l'UNICEF, lequel sortira renforcé si le PBF est en mesure d'assurer le développement d'une stratégie de mise en œuvre avec d'autres Partenaires Techniques et Financiers(PTF).

Il reviendra au Comité de pilotage du Plan prioritaire, sur la base d'une triangulation des informations disponibles dans le Tableau des initiatives de consolidation de la paix engagées (Tableau No 1), des programmes priorisés pour la Phase II du Plan prioritaire et d'une concertation avec les autres partenaires et financiers présents en Côte d'Ivoire, d'identifier les synergies susceptibles d'optimiser la durabilité des initiatives engagées, voire d'en faire un critère de sélection et priorisation. Avec l'appui du Comité de pilotage, le Gouvernement devra identifier les meilleures stratégies pour s'assurer de la durabilité des investissements consentis par la seconde Phase du Plan Prioritaire. Tout au long de la mise en œuvre du Plan Prioritaire, une stratégie de communication dynamique devra viser à associer les partenaires techniques et financiers présents en Côte d'Ivoire, notamment dans le suivi-évaluation sur le terrain des projets engagés, ainsi que dans le cadre d'une stratégie visant à les impliquer davantage dans les travaux du Comité de pilotage.

Dans le cadre du renforcement des capacités du Secrétariat Technique PBF, des possibilités de mobilisation du Programme VNU en consolidation de la paix seront explorés.

d) Capacité du Système des Nations Unies

Le SNU en Côte d'Ivoire est composé de 12 agences résidentes (PNUD, OMS, UNFPA, UNICEF, UNOPS, UNESCO, ONUFEMME, PAM, ONUDI, FAO, OHCDH, HCR); 6 agences non résidentes (BIT, UNEP, UNHABITAT , UNODC, AIEA, OMI). Dans le domaine humanitaire, on note la présence de OCHA et de l'OIM. Un bureau pays de l'ONUSIDA est aussi en place afin de coordonner l'appui du SNU dans la lutte contre le SIDA.

Une mission de Maintien de la Paix ONUCI existe en Côte d'Ivoire avec des sections travaillant dans le domaine de la consolidation de la paix comme les affaires civiles, la section DDR, la section RSS, UNPOL etc.

La Phase II du Plan prioritaire a fait l'objet d'une approche participative incluant toutes ces agences du SNU ainsi que les différentes sections intéressées de l'ONUCI, bien évidemment en partenariat avec le Gouvernement ivoirien, les bailleurs de fonds intéressés et la société civile. L'évaluation du premier Plan prioritaire a relevé au niveau du terrain l'efficacité de la relation de travail entre les différentes agences du système des NU avec l'ONUCI. Différentes approches « DuO » à Guiglo ont concrétisé cette approche intégrée de programmation au niveau local et constituent une belle illustration de la capacité des différents acteurs du système d'agir de concert.

L'approche « DuO » est une nouvelle priorité institutionnelle des acteurs du SNU en Côte d'Ivoire, renforçant les perspectives de coopération en matière de mise en œuvre de la Phase II du Plan prioritaire. Aussi, le principe de disposer pour chaque domaine prioritaire de deux agences ou sections ONUCI désignées *lead* a bien fonctionné dans la première Phase. Enfin, il est clair que l'expérience accumulée par un grand nombre d'agences sera primordiale pour engager plus rapidement et dans un souci de continuité stratégique et programmatique les activités proposées dans la Phase II du Plan prioritaire, particulièrement en ce qui a trait au renforcement des capacités préfectorales, à l'enregistrement des naissances, l'appui à la CDVR ou l'appui à des initiatives économiques.

Par contre, la perspective d'un retrait progressif de certaines composantes thématiques de l'ONUCI, préalables à une fin anticipée de l'ONUCI à l'horizon 2016, peut rendre un peu plus difficile une approche pleinement intégrée entre l'ONUCI et les agences du SNU. Ce retrait devrait par contre inciter à un transfert de certaines capacités techniques de l'ONUCI vers les agences du SNU et une relève des interventions de l'ONUCI par les agences à la fin de la mission, particulièrement au niveau du terrain.

Pour optimiser les capacités de mise en œuvre et suivi et évaluation, l'évaluation externe de la Phase I avait relevé l'insuffisance des moyens de suivi et évaluation du Secrétariat technique du Plan prioritaire. Le Comité de pilotage est d'avis de renforcer ses capacités pour permettre aux parties prenantes de disposer d'un outil d'évaluation tout comme de coordination plus efficace et efficient.

Table 2: Aperçu général du budget du Système des Nations Unies dans le pays

	Equipe pays des Nations Unies	Principales sources de financement (gouvernement, donateur, etc)	Budget annuel ordinaire en dollars US	Fond d'affectation spécial d'urgence (ex: CAP)
Année financière précédente	Agences résidentes et non résidentes	Budget core des agences UE, Japon, PBF	103 409 731	-
Année financière en cours	Agences résidentes et non résidentes	Budget core des agences, UE, Japon, PBF	112 293 129	-

e) Budget :

Le budget global demandé à PBF pour la mise en œuvre du Plan Prioritaire pour la Consolidation de la Paix s'élevé à 12 millions de dollars répartis comme suit:

Résultat stratégique	Budget (\$US)	Résultat spécifique	Justification/Interventions clés
Renforcement de la confiance, de la coexistence pacifique et de la stabilisation de la situation sécuritaire pour des élections apaisées en Côte d'Ivoire	5 000 000	Renforcement de la confiance des populations à l'égard des forces de sécurité et de défense	Il s'agira d'accompagner le processus de décentralisation de la RSS, par notamment la mise en place des conseils régionaux de sécurité et accompagner la mise en place des dispositifs spécialisés de protection des femmes et des enfants au niveau des Commissariats de police et de gendarmerie. Il s'agira également d'assurer les formations des forces de défense et de sécurité sur le Droits humains, DIH, VBG, protection des enfants et d'accompagner la mise en place d'un cadre permanent d'échanges entre les populations et les Forces de Défense et de sécurité.
		Appui à la définition du cadre stratégique des recommandations de la CDVR	Il s'agira d'accompagner le Gouvernement dans la définition des orientations stratégiques et différentes options pour la mise en œuvre des recommandations de la CDVR notamment par l'organisation des ateliers national et régionaux pour la présentation du rapport final de la CDVR et la mise à la disposition du gouvernement d'une assistance technique pour les aider à réfléchir sur les stratégies de mise en œuvre des recommandations.
		Renforcement du dialogue et de la confiance entre acteurs politiques, femmes, jeunes et société civile pour la tenue d'élections apaisées	Plaidoyer pour une augmentation de la participation et représentation des femmes, jeunes sur les listes électorales et au scrutin par des campagnes notamment par des campagnes de sensibilisation. Il s'agira également de mettre en place des plateformes de dialogue en utilisant des stratégies de communication ciblées pour les jeunes, les femmes, la société civile et les groupes à risque pour la tenue d'élections apaisées en Côte d'Ivoire.
La prévention et la résolution pacifique des conflits à travers le renforcement des capacités de l'état et autres mécanismes en place	5 850 000	Les autorités locales et communautaires renforcent leurs capacités de médiation et de gestion des conflits	Il s'agira d'organiser des formations aux autorités locales, aux Chefs traditionnelles et aux membres des comités de paix sur les techniques de médiation, prévention et résolution des conflits. Il s'agira également d'appuyer le PNCS dans la finalisation de la cartographie des conflits et mécanisme de paix en Côte d'Ivoire et l'élaboration d'une stratégie de coordination des acteurs de paix en CI à travers notamment une assistance technique
		La politique d'enregistrement des naissances et de réforme de l'état civil est consolidée	Les interventions se feront à 2 niveaux : Le niveau macro pour accompagner le gouvernement à poser les bases d'une réforme durable par notamment l'appui à l'élaboration et la budgétisation d'un plan d'action pour la mise en œuvre de la réforme d'état civil. Le niveau micro à travers l'appui aux municipalités, aux bureaux d'état civil et au MEMIS pour la poursuite du travail de sensibilisation sur l'enregistrement des naissances et les actions de rattrapage aux personnes plus affectées y compris les enfants et les actions de lutte contre le phénomène d'apatridie surtout dans les zones de forte «exclusion»
		Des activités économiques ou de relèvement	Mise en œuvre d'initiatives de type AGR dans des zones de conflictualité auprès de groupes à risques par les activités de production, l'appui aux structures de micro-financement avec une

		consolident la résolution pacifique des conflits locaux	approche de résorption de certaines causes immédiates ou profondes des conflits et en ciblant des personnes plus affectées et en accompagnant la mise en œuvre de la stratégie des solutions durables pour les déplacés et les réfugiés. La conduite de ces activités conjointes ciblées doit permettre à des groupes antagoniques de travailler à la résolution de leurs conflits locaux.
		Les populations rurales sont mieux informées sur les composantes de mise en œuvre de la Loi sur le foncier rural	Il s'agira d'accompagner le Gouvernement dans la diffusion/vulgarisation de la loi sur le foncier rural en respect de la diversité linguistique et culturelle et en utilisant un ensemble de vecteurs de transmission.
Coordination efficace, suivi, rapport, évaluation et communication sur les réalisations des objectifs du Plan de priorités et des projets s'y rattachant.	1 150 000	Maîtrise de la situation de référence et Evaluation de l'impact du PP	Conduite des études de base pour la maîtrise de la situation de référence et une enquête de perception pour l'appréciation des résultats du Plan prioritaire
		Le Secrétariat technique est fonctionnel	Il s'agira de mettre à la disposition du secrétariat technique des capacités de coordination et de suivi-évaluation du PP et d'assurer son fonctionnement Il s'agira également de mettre à la disposition du secrétariat technique des moyens lui permettant d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie de communication efficace
		Le Comité de pilotage joue un rôle plus efficace dans la coordination et le suivi-évaluation du Plan prioritaire	Mettre à la disposition du Secrétariat technique les moyens de son fonctionnement et des missions de suivi-évaluation régulières

I. GESTION ET COORDINATION DU PLAN DE PRIORITÉS ET ANALYSE DES RISQUES

a) Gestion et Coordination

Le **Comité de Pilotage Conjoint** du Plan prioritaire co-présidé par le Ministre d'Etat, Ministre du Plan et du Développement et le Coordonnateur Résident des activités opérationnelles du Système des Nations Unies continuera d'assurer la coordination et le suivi global et de donner des orientations stratégiques du plan prioritaire pour la consolidation de la paix et des projets y afférents. Différents Ministères clés⁴⁹ seront associés aux travaux du Comité ainsi que les représentants des autres partenaires au Développement, de la société civile, d'ONGs internationales et des agences du Système des Nations Unies ;

Le **secrétariat technique** appuiera le comité de pilotage dans la mise en œuvre de son mandat. Il sera assuré conjointement par le Cabinet du Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du

⁴⁹ Ministère d'Etat de l'Intérieur et de la Sécurité, Ministère de la Solidarité, de la Femme et de l'Enfance, Ministère de l'Agriculture, Ministère de la Jeunesse

Développement et par le Bureau du Coordonnateur Résident afin d'inscrire la mise en œuvre du Plan prioritaire pour la consolidation de la paix dans le processus global d'appui du Système des Nations Unies au Gouvernement en veillant notamment à la logique et les orientations des procédures opérationnelles de mise en œuvre de la réforme des Nations Unies (DaO) en Côte d'Ivoire. Pour appuyer ce dernier, le Bureau d'Appui à la Consolidation de la paix (PBSO) continuera de fournir au secrétariat technique conjoint les services d'un analyste national qui assurera les activités quotidiennes de coordination du suivi des projets financés par le PBF, la planification des activités d'évaluation, le contrôle qualité ainsi que la soumission des rapports au Comité de pilotage et au PBSO et d'une petite équipe administrative, financière et logistique. Ce travail de l'analyste national devra s'étendre également et se renforcer au niveau du terrain afin de mieux traduire la mise en œuvre effective des différentes recommandations du Comité de Pilotage.

Le Secrétariat technique sera aussi renforcé par un (ou 2) spécialiste (VNU) en suivi et évaluation, le (s) quel(s) assurera(ont) une gestion coordonnée de mesure des effets et impacts potentiels des activités menées par les agences récipiendaires des fonds. Il reviendra au (x)spécialiste(s) en suivi-évaluation de définir les données de base (*Baseline*) appropriées pour chaque résultat attendu du Plan Prioritaire et d'élaborer un plan de suivi-évaluation dans le but de pouvoir être en mesure d'évaluer de manière adéquate les effets et l'impact. Au-delà des activités régulières de suivi, et dans l'esprit des recommandations de l'évaluation indépendante de la Phase I du Plan prioritaire, le PBSO devrait dédier des ressources à l'organisation d'évaluations qualitatives permettant de montrer l'évolution des perceptions et mentalités des populations eu égard à la consolidation de la paix et à la restauration de la cohésion sociale et de la coexistence pacifique dans les zones visées par le Plan. Un calendrier indicatif relatif aux axes thématiques et/ou géographiques qui feront l'objet des dites évaluations à opérer sera élaboré.

Les agences bénéficiant d'un financement du PBF soumettront sur une base semestrielle au Comité de Pilotage des rapports de suivi de mise en œuvre, lesquels incluront une revue des indicateurs de résultats pour chaque projet. Aussi, des évaluations à mi-parcours et une évaluation finale de toutes les interventions financées dans le cadre du plan prioritaire seront effectuées par des experts externes.

b) Analyse des risques

La matrice de gestion des risques énumère les principaux risques identifiés dans le Plan prioritaire et pouvant mettre en jeu sa mise en œuvre, leur probabilité comme leur gravité ainsi que les stratégies d'atténuation possibles. La plupart des risques identifiés ne présentent pas *a priori* un risque majeur d'impact pour la mise en œuvre des objectifs du Plan prioritaire. Le fait que la Côte d'Ivoire rentre en période de phase préélectorale présente en soi un risque politique qu'il est difficile d'anticiper une année avant même si des scénarios similaires ont pris lieu et place en d'autres circonstances.

Tableau 3 - Matrice de gestion des risques

Risques	Probabilité (haute, moyenne, faible)	Gravité de l'impact sur le projet (haut, moyen, faible)	Stratégie d'atténuation (et personne/unité responsable)
Les recommandations de la CDVR ne sont pas suivies d'effet	Faible	Faible	Concertation ONUCI, SNU et Gouvernement pour décider d'un plan alternatif de mise en œuvre
La politique d'enregistrement des naissances est entravée pour motifs politiques	Moyenne	Moyen	Renforcement des politiques de sensibilisation des populations et des autorités préfectorales
L'émergence de conflits locaux « ciblés » requiert une mobilisation de ressources différente	Moyenne	Moyenne	Concertation ONUCI, SNU et Comité de pilotage pour prise de décision d'allocations/ changements de stratégie
L'extension de la progression du virus Ebola sur le territoire ivoirien	Moyenne	Haute	Concertation ONUCI, SNU et Gouvernement pour décider des mesures de mise en œuvre dans les zones PBF touchées par l'arrivée de la pandémie
Des Forces de sécurité commettent des actes fragilisant la paix et la cohésion sociale	Moyenne	Faible	Concertation avec ONUCI/ UNPOL et Gouvernement pour renforcement des efforts de sensibilisation et/ou restructuration des forces de sécurité
Émergence d'une conflictualité liée à la période pré-électorale	Moyenne	Forte	Concertation ONUCI, SNU et Gouvernement. Déploiement avec acteurs de terrain d'initiatives à caractère rapide de pacification et de médiation ainsi que de sensibilisation nationale/locale
La loi sur l'enregistrement des naissances requiert du temps additionnel pour sa mise en œuvre	Faible	Faible	Plaidoyer du SNU auprès du Gouvernement pour extension de la date limite de la Loi 2013-35
Émergence d'incidents liés au développement de la conflictualité en milieu urbains	Moyenne	Faible	Renforcement des capacités de médiation/ conciliation des acteurs locaux et renforcement des investissements locaux en services sociaux de base
Conflits d'intérêts entre agences du SNU pour la mise en œuvre d'initiatives du PBSO	Faible	Faible	Concertation entre PBSO et le SNU et Coordinateur résident (CR) pour prise de décision
Conflits au sein du Gouvernement pour la direction nationale de volets du Plan prioritaire	Faible	Faible	Concertation entre CR et Ministère d'État pour prise de décision
La formulation de projets conjoints retarde la mise en œuvre du Plan prioritaire	Faible	Faible	Limiter le nombre d'agences/sections pour chaque composante trois/formuler un programme et éviter les petits projets

c) Suivi-évaluation et Cadre des résultats

Suivi & évaluation

Le Secrétariat technique est au service du Comité de pilotage conjoint pour l'aider à remplir sa fonction de coordination stratégique et de suivi de la mise en œuvre du Plan prioritaire. Ainsi le Secrétariat Technique aura la responsabilité d'assurer le suivi et l'évaluation au niveau des résultats du Plan prioritaire tandis que la fonction de suivi-évaluation des résultats des projets sera assurée par les agences récipiendaires des fonds. Toutefois le Secrétariat technique assurera la coordination du processus de suivi-évaluation à tous les niveaux (Plan prioritaire et Projets).

Avec l'appui de PBSO, le Secrétariat Technique organisera différentes évaluations du plan prioritaire à mi-parcours et une évaluation finale indépendante.

Deux études de perception seront conduites, une au premier trimestre de la première année de mise œuvre du Plan prioritaire afin d'identifier de façon précise la situation de référence et une autre au dernier trimestre de la dernière année pour évaluer l'impact des résultats sur la consolidation de la paix et la cohésion sociale.

Afin de s'assurer régulièrement de la cohérence et de l'alignement des projets au Plan prioritaire, toutes les agences récipiendaires des fonds présenteront tous les six mois un rapport d'avancement des projets au Comité de pilotage avant de soumettre lesdits rapports à MPTFO et à PBSO. Des missions régulières de terrain seront aussi organisées (au moins une fois par semestre) pour une évaluation physique des résultats.

Avec l'appui du Secrétariat technique, le Comité de pilotage produira un rapport chaque année sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan prioritaire.

Pour aider le comité de pilotage à jouer pleinement son rôle de suivi-évaluation, les capacités du secrétariat technique (voir page 29) seront renforcées en expertise et ressources financières.

Tableau 4 – Cadre de résultats du Plan prioritaire

<p>Nom du pays : Côte d'Ivoire</p> <p>Dates réelles du Plan prioritaire : Janvier 2015 – Décembre 2017</p> <p>Vision du Plan de priorités : Le Plan Prioritaire (Phase II) en Côte d'Ivoire, sous la direction du Comité de pilotage, a pour vision d'appuyer la tenue d'élections apaisées et la consolidation de la paix en renforçant la confiance, la coexistence pacifique et la stabilisation de la sécurité, ainsi que la prévention et la résolution pacifique des conflits à travers la consolidation des capacités de l'État et d'autres mécanismes en place</p> <p>Théorie du changement : Dans un contexte fragile à l'approche des échéances électorales de 2015, si les acteurs clés de la société ivoirienne (femmes, jeunes, médias etc.) sont mobilisés pour faire valoir leur contribution et leur représentation dans les processus électoraux et de réconciliation nationale, et si les populations ivoiriennes et les acteurs gouvernementaux et territoriaux sont une confiance accrue dans les capacités des forces de sécurité ivoiriennes de maintenir l'ordre dans le respect des droits de l'homme, ALORS ceci contribuera à un environnement apaisé tout au long du processus électoral (avant, pendant et après les élections).</p>		
<p><i>Renforcement de la confiance, de la coexistence pacifique et de la situation sécuritaire en période pré-électorale</i></p>	<p>Indicateur de résultat 1. Niveau de violence et de tensions autour des élections de 2015</p> <p>Niveau de référence : Crise post-électorale de 2011 ayant occasionné autour de 3000 morts et 600 plaintes</p> <p>Cible : Réduction de la violence et de tensions d'au moins 75% par rapport à 2011, Réduction de 50% des plaintes liées au processus électoral</p> <p>-société internationale déclare les élections comme paisible</p>	<p>Rapports de l'ONU, du Gouvernement et des observateurs indépendants</p> <p>Rapports des OSC, des OING de DH</p>
	<p>Indicateur de résultat 2. Niveau de représentativité des électeurs et de candidats dans le processus électoral</p> <p>Niveau de référence : Faible participation des femmes et des jeunes au processus électoral de 2011 (seulement 51% de</p>	<p>Rapports de l'ONU, du Gouvernement et des observateurs indépendants</p> <p>Rapports des</p>

	<p>femmes ont participé aux élections et seulement 11% femmes candidates députés AD pour les jeunes.</p> <p>Cible : Augmentation du nombre de femmes et jeunes électeurs et candidats d'au moins 20%</p>	OSC, des CING de DH	
	<p><u>Indicateur de résultat 3 : Niveau de confiance des populations aux forces de sécurité togolaises</u></p> <p>Niveau de référence : perception mitigée des populations aux forces de sécurité dans les zones ciblées par le PPI (Centre Ouest) (% AD : sondage de perception)</p> <p>Cible Existence d'un cadre de dialogue entre les populations et les forces de sécurité</p> <p>Augmentation de 50% du pourcentage de la population se sentant en situation de sécurité grâce aux forces de sécurité</p>	<p>Rapports de l'ONUCL, du Gouvernement et des observateurs indépendants</p> <p>Rapports des OSC, des CING de DH et développement</p>	
	<p><u>Indicateur de résultat 4 :</u> <u>Nombre/adoption de recommandations de la CDVR avant fait l'objet d'un suivi de la part des autorités</u></p> <p>Situation de référence: Rapport et recommandations de la CDVR en cours de finalisation Existence de plusieurs mécanismes de réconciliation nationale</p>		

	Cible : Cadre de coordination et de suivi de la mise en œuvre des recommandations de la CDVR existant et fonctionnel	
<p>Résultat du projet 1.1 : [Insérer description du résultat (Nom du projet – Entité de l'ONU bénéficiaire)]</p>	<p>Indicateur de résultat 1.1.1 : Niveau de référence : Cible : Indicateur de résultat 1.1.2 Niveau de référence : Cible : Indicateur de résultat 1.1.3 Niveau de référence : Cible :</p>	
<p>Résultat du projet 1.2 : [Insérer description du résultat (Nom du projet – Entité de l'ONU bénéficiaire)]</p>	<p>Indicateur de résultat 1.2.1 Niveau de référence : Cible : Indicateur de résultat 1.2.2 Niveau de référence : Cible : Indicateur de résultat 1.2.3 Niveau de référence : Cible :</p>	
<p>Résultat du projet 1.3 : [Insérer description du résultat (Nom du projet – Entité de l'ONU bénéficiaire)]</p>	<p>Indicateur de résultat 1.3.1 Niveau de référence : Cible : Indicateur de résultat 1.3.2 Niveau de référence : Cible : Indicateur de résultat 1.3.3 Niveau de référence : Cible :</p>	
<p>Théorie du changement : Si les capacités des agents territoriaux et des mécanismes en place sont renforcées dans la médiation et la gestion pacifique des conflits locaux et si les populations sont sensibilisées et ont accès à leurs droits ALORS les risques de conflits locaux seront atténués et la cohésion sociale renforcée.</p>		
<p><i>Prévention et résolution pacifique des conflits à travers le</i></p>		
	<p>Indicateur de résultat 5 : Nombre de conflits locaux dans les zones « sensibles » ciblés par le plan prioritaire à résoudre par</p>	

<p><i>renforcement des capacités de l'état et d'autres mécanismes en place</i></p>	<p>les autorités et mécanismes locaux sans recours à la violence</p> <p>Niveau de référence : Le CI enregistre un nombre important de conflits locaux (fonciers, miniers, inser-tribaux, identitaires, agriculteurs-éleveurs) (voir cartographie du PNCS)</p> <p>Cible : Diminution de 20% du nombre de conflits recensés dans les zones ciblées</p> <p>Augmentation de 50% de conflits résolus</p>	
	<p>Indicateur 6 : Niveau de en œuvre du plan national de réforme du système d'état civil</p> <p>Niveau de référence:</p> <p>Etat des lieux du système d'état civil et Etude sur les nouveaux mécanismes disponibles</p> <p>55% du taux d'enregistrement des naissances au niveau national</p> <p>2 millions d'enfants non enregistrés à l'état civil</p> <p>700 00 personnes à risque d'apatridie</p> <p>Cibles :</p> <p>Plan national de réforme de l'état civil budgétisé, validé et qui connaît un début de mise en œuvre</p> <p>Promotion de l'enregistrement à l'état civil (augmentation de 10% du taux d'enregistrement des naissances dans les délais, enregistrement de 200 000 personnes hors délais)</p>	

	<p>retard c'est-à-dire en décembre</p> <p>Cible : Rapport soumis dans les délais</p> <p>Indicateur de résultat 8</p> <p>Qualité des rapports annuels du Comité mixte de pilotage jugée « acceptable » par l'équipe d'examen du P8SO</p> <p>Niveau de référence : Rapport bon mais à améliorer avec un accent sur l'approche résultat et pas de feedback de P8SO</p> <p>Cible : Rapport avé sur les résultats atteints en termes de consolidation de la paix</p>	Rapport sur la matrice d'analyse (Fonds)	
	<p>Indicateur de résultat 9</p> <p>Les projets du Plan de priorités remplissent tous les critères de sélection, y compris celui de rentabilité.</p> <p>Niveau de référence : Plusieurs projets avec des coûts de transaction élevés</p> <p>Cible : Approche programmée en respect des critères de sélection et leur contribution à la consolidation de la paix</p>	Liste des critères de sélection du projet; minutes des réunions du Comité mixte de pilotage	
	<p>Indicateur de résultat 10</p> <p>Principaux partenaires (par ex. entités de l'ONU bénéficiaires ainsi que parties prenantes hors ONU) satisfaits du niveau et de la rapidité de la communication et de la coordination du Bureau d'appui à la consolidation de la paix à travers le secrétariat technique P8F</p> <p>Niveau de référence : Niveau de satisfaction des partenaires mitigé</p> <p>Cible : Mise en œuvre d'une stratégie de communication</p> <p>Niveau de satisfaction qualifié de bon</p>	Enquête biennale réalisée auprès des partenaires	